

# SAVOIR PROTÉGER

Rapport annuel

2009 ► 2010

**Aider nos membres à exceller dans le but premier d'assurer la protection du public**

## MISSION ► VISION

### **Vision des CA du Canada**

Nous sommes la profession canadienne regroupant des leaders qui assument des rôles de dirigeants, de conseillers, d'experts financiers, de fiscalistes et de certificateurs la plus estimée et la plus reconnue à l'échelle internationale.

### **Valeurs de la profession de CA**

Les comptables agréés sont estimés pour leur intégrité et pour leur expertise.

### **Raison d'être de l'Ordre des comptables agréés du Québec**

Notre raison d'être, telle qu'établie par le *Code des professions* du Québec, consiste à assurer la protection du public.

### **Mission de l'Ordre des comptables agréés du Québec**

Notre mission consiste à aider nos membres à exceller dans le but premier d'assurer la protection du public.





**Madame Kathleen Weil, avocate**  
**Ministre de la Justice, ministre responsable**  
**de l'application des lois professionnelles**  
**Ministère de la Justice**  
**Édifice Louis-Philippe Pigeon**  
**1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage**  
**Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1**

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction et secrétaire,

**Daniel McMahon, FCA**  
Le 27 août 2010



**Office des professions du Québec**  
**800, Place d'Youville**  
**10<sup>e</sup> étage**  
**Québec (Québec) G1R 5Z3**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 50 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président et chef de la direction et secrétaire,

**Daniel McMahon, FCA**  
Le 27 août 2010



**Monsieur Yvon Vallières**  
**Président de l'Assemblée nationale**  
**Cabinet du Président de**  
**l'Assemblée nationale**  
**Hôtel du Parlement**  
**1045, rue des Parlementaires**  
**1<sup>er</sup> étage, bureau 1.30**  
**Québec (Québec) G1A 1A4**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

**Kathleen Weil, avocate**  
Québec, août 2010

## TABLE DES MATIÈRES

Mission • Vision	1
Lettres de transmission	2
Message du président du Conseil et du président et chef de la direction	4
Membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif	12
Tableau de l'Ordre	15
Comité de vérification	19
États financiers	20
Arbitrage des comptes	49
Assurance de la responsabilité professionnelle	50
Bureau du syndic	51
Discipline	53
Exercice illégal et usurpation de titre	55
Fonds d'indemnisation	56
Formation continue obligatoire	57
Formation professionnelle	58
Inspection professionnelle	60
Produits et services professionnels	65
Reconnaissance des équivalences	71
Réglementation	72
Révision	74
Personnel de l'Ordre	75

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'année 2009-2010 a vu arriver un nouveau président à la tête du Conseil d'administration de l'Ordre. C'est en effet en septembre 2009 qu'Alain Côté, FCA, IAS.A, associé directeur, bureau de Montréal de Samson Bélair/Deloitte & Touche, a accédé à la présidence du Conseil de l'Ordre. De concert avec Daniel McMahon, FCA, président et chef de la direction de l'Ordre, il livre ses impressions sur l'exercice 2009-2010. Récit de deux hommes visionnaires qui tracent ensemble le bilan des réalisations de la dernière année.



**Alain Côté, FCA, IAS.A**

**Daniel McMahon, FCA**

# SAVOIR PROTÉGER

## NOUVEAU CYCLE 2010-2014

L'exercice 2010-2011, amorcé le 1<sup>er</sup> avril dernier, marquait pour l'Ordre le début d'un nouveau cycle de quatre ans, s'étendant de 2010 à 2014. Ce moment charnière nous a amenés, déjà en 2009, à nous pencher sur nos orientations stratégiques, c'est-à-dire les orientations qui allaient sous-tendre les actions générales de l'Ordre et ses décisions pour les quatre années à venir.

Au terme d'une réflexion en profondeur et d'une analyse minutieuse, l'Ordre a apporté des changements majeurs à quelques-uns de ses éléments fondamentaux. D'abord, nous avons voulu réaffirmer clairement que «notre raison d'être, telle qu'établie par le *Code des professions* du Québec, consiste à assurer la protection du public». Et ensuite, nous avons précisé notre mission - en vigueur officiellement à compter d'avril 2010 - qui «consiste à aider nos membres à exceller dans le but premier d'assurer la protection du public». Hors de tout doute, plus que jamais, pour l'Ordre, il est de la plus haute importance d'aider ses membres et de

### SAVOIR PROTÉGER.

Enfin, l'Ordre a complété son travail sur les orientations stratégiques, lesquelles sont regroupées autour de cinq axes : la protection du public, les membres, la relève, le titre de CA et la gouvernance. Et de chacun de ces axes découlent divers objectifs majeurs que l'Ordre se fera un devoir d'atteindre d'ici 2014.

## DES VALEURS POUR TOUS NOS EMPLOYÉS

Dans la foulée de l'adoption des nouvelles orientations stratégiques, le personnel de l'Ordre s'est doté d'un ensemble de valeurs communes. Si les CA du Canada sont estimés pour leur intégrité et leur expertise, les employés de l'Ordre adhèrent à un énoncé de valeurs, regroupées sous les thèmes suivants : l'engagement envers l'excellence, le respect, l'esprit d'équipe, l'enthousiasme et la loyauté. La culture organisationnelle de l'Ordre, déjà bien vivante, s'en trouve enrichie.

## VERS DE NOUVELLES NORMES

Il va sans dire qu'encore une fois, la dernière année en a été une de mouvance en ce qui concerne la normalisation comptable; nous n'avons qu'à penser aux Normes internationales d'information financière, aux nouvelles Normes comptables pour les entreprises à capital fermé ou aux Normes canadiennes d'audit, pour ne nommer que celles-là.

Bien entendu, vous êtes aux premières loges de cette importante refonte. Votre point de vue et vos commentaires en la matière sont importants, et bon nombre d'entre vous n'hésitent pas à se faire entendre, merci! Notamment, les consultations touchant les organismes sans but lucratif et les normes comptables pour le secteur public ont attiré une participation fort appréciable de même que les différentes présentations et sessions de consultation qui ont été organisées pour les membres partout dans la province.

# SAVOIR PROTÉGER

## DES BESOINS EN MATIÈRE DE FORMATION

L'Ordre a aussi vu à mettre à la disposition de ses membres une vaste gamme de produits et de services professionnels pouvant les aider au passage vers ces nouveaux ensembles de normes.

Nous sommes heureux de constater, par la grande popularité de nos cours de formation et de nos divers outils, que la qualité des produits et services professionnels que nous offrons s'est confirmée. L'année exceptionnelle que nous avons connue en 2009-2010 encourage, bien sûr, notre équipe à continuer de se surpasser pour encore mieux répondre à vos besoins professionnels au cours du prochain exercice.

## LA DÉONTOLOGIE N'EST PAS EN RESTE

Outre les normes qui sont en période de transition, la déontologie aussi a connu certains changements au cours des derniers mois. Le Comité pancanadien sur la confiance du public a d'ailleurs pris un nouvel élan en 2009-2010. Rappelons que ce comité a notamment la responsabilité de surveiller l'élaboration et la mise à jour des dispositions du code de déontologie harmonisé canadien. Au printemps 2010, au terme d'un travail de longue haleine effectué par le Groupe de travail sur l'indépendance – lequel relève du Comité sur la confiance du public – deux consultations portant sur les règles d'indépendance ont été menées auprès de tous les CA du Canada.

Dans un autre ordre d'idées, au Québec, quelques poussières après la fin de l'exercice, nous vous présentons une consultation sur le *Règlement modifiant le Code de déontologie des comptables agréés du Québec*.

Nous surveillerons bien entendu l'évolution de ces dossiers au cours de la prochaine année.

## COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Nous ne pouvons passer sous silence le dossier de la comptabilité publique, que vous êtes nombreux à suivre avec intérêt. L'Ordre a adopté ses règlements entourant le port du titre d'auditeur. D'ailleurs, vous devez savoir que des 17 800 membres de l'Ordre, tous les CA qui le désirent – et ils sont nombreux – peuvent utiliser le titre de CA auditeur à condition de respecter l'ensemble des exigences fixées par les divers règlements et lois.

Par ailleurs, sachez que l'Ordre des CGA du Québec a pour sa part aussi adopté ses règlements à cet égard, et a commencé à émettre des permis à certains de ses membres qui exerçaient déjà la comptabilité publique. Quant à l'Ordre des CMA du Québec, les processus d'approbation réglementaires étaient en cours au 31 mars, mais ajoutons que les règlements ont été approuvés dans les semaines qui ont suivi.

## NOTORIÉTÉ DU TITRE DE CA

Sans surprise, nous sommes fiers de constater que la notoriété du titre de CA se maintient dans les plus hauts sommets. Le constat est éloquent : selon un sondage mené au printemps 2010, neuf décideurs québécois sur dix estiment que les CA sont intègres et dignes de confiance. Nous sommes également heureux d'observer que, encore cette année, la notoriété du titre de CA demeure très élevée (98 %), devançant largement celle des autres titres comptables professionnels.

Il faut dire que les différentes opérations que mène l'Ordre en matière de visibilité ne sont pas étrangères à ces résultats. D'abord, la campagne publicitaire *Savoir décider*, menée à la grandeur du pays, a connu des résultats enviables.

# SAVOIR PROTÉGER

Et au Québec, les partenariats que l'Ordre a conclus, par exemple avec le journal *Les Affaires* dans le cadre du programme Urgence Leadership et des journées-conférences IFRS, ont contribué à assurer la première place à la profession de CA dans l'esprit des gens d'affaires.

Enfin, cette reconnaissance convaincante du marché envers l'expertise, la compétence et l'intégrité des CA assure encore une fois à la profession la plus haute moyenne salariale de tous les ordres comptables. En effet, les comptables agréés bénéficient de la meilleure rémunération parmi l'ensemble des ordres professionnels comptables, quel que soit leur niveau d'expérience.

## LA RELÈVE CA

### Accès à la profession

Résultat de nos efforts soutenus des dernières années, tant sur le terrain qu'en matière de campagne promotionnelle, vous ne serez pas surpris de lire encore une fois que la relève se porte bien au sein de la profession. Cette année, au Québec, le nombre impressionnant de 600 candidats ont réussi l'Évaluation uniforme (EFU). Nous profitons d'ailleurs de la tribune qui nous est offerte pour leur adresser toutes nos félicitations, de même qu'à nos six candidats québécois qui se sont hissés au Tableau d'honneur canadien.



*De gauche à droite :* **Alexandre Leclerc**, Ernst & Young, Montréal; **Hélène Gadbois Nadeau**, Samson Bélair/Deloitte & Touche, Sherbrooke; **Jérôme Bouchard**, Samson Bélair/Deloitte & Touche, Chicoutimi; **Isabelle Perreault**, Dessureault, Leblanc, Lefebvre, CA, Trois-Rivières; **Etienne Girardin**, récipiendaire de la Médaille d'or des Comptables agréés du Canada, Samson Bélair/Deloitte & Touche, Montréal; **Audrey Bistodeau**, Raymond Chabot Grant Thornton, Montréal

## SAVOIR PROTÉGER

En février 2010, dans le cadre de la traditionnelle cérémonie de Remise des permis et du Gala de la réussite, l'Ordre soulignait avec faste l'entrée dans la profession de quelque 500 nouveaux CA de même que la réussite des candidats à l'EFU de 2009.

Bref, ce fut avec fierté – mais sans étonnement – que nous avons appris que nous avons atteint au cours du dernier exercice un nombre record de candidats à l'exercice de la profession (CEP) inscrits à l'Ordre, frôlant le cap des 2 000 personnes.

Si l'excellente performance de la campagne publicitaire des trois dernières années *Les Indispensables CA* a certes contribué à cette réussite, nous pouvons tout de même vous annoncer que dès l'an prochain, une nouvelle campagne sera lancée. Déjà impatients de vous présenter ce nouveau matériel, nous espérons que cette nouvelle campagne connaîtra, comme les précédentes, beaucoup de succès!

Dans un autre ordre d'idées, le règlement donnant effet à l'entente signée avec l'Ordre des experts-comptables de France, qui porte sur la reconnaissance des qualifications professionnelles de ces membres formés à l'étranger, a été adopté. De plus, nous sommes en bonne voie de signer une entente similaire avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

### **Nouvelles exigences lors du stage**

Septembre 2009 a vu l'entrée en vigueur des nouvelles exigences en matière d'encadrement de l'expérience pratique. Concrètement, de nouvelles règles s'appliquent dorénavant aux stagiaires. Quoique les changements n'aient pas eu d'incidence majeure chez les cabinets maîtres de stage, il n'en reste pas moins que les stagiaires voient leur expérience pratique mieux encadrée, notamment par le suivi plus serré de leur stage fondé sur les compétences. Parmi les changements importants, citons la mise en place

d'un système de supervision structurée, la tenue de rencontres périodiques – consignées en dossier – entre le membre conseiller (mentor CA) et chaque stagiaire, et la création du *Dossier d'expérience admissible*, que chaque stagiaire doit tenir à jour.

### **Élargissement du stage**

Vous n'êtes pas sans savoir qu'ailleurs au Canada, la profession accueille maintenant des futurs CA dans des stages hors certification, et dans certaines organisations ayant complété un processus de sélection rigoureux. Au Québec, l'Ordre est fin prêt à finaliser l'adoption de ses règlements en la matière. Nous savons que les entreprises québécoises et les organisations du secteur public d'ici sont en attente d'avoir la même opportunité de bénéficier du talent des jeunes CA grâce à l'élargissement du stage. L'Ordre est convaincu que les modifications réglementaires nécessaires pourront enfin être adoptées très bientôt par l'Office des professions du Québec.

## **RELATIONS AVEC LES MEMBRES**

### **Congrès 2009**

Le Fairmont le Manoir Richelieu a été l'hôte, à l'automne dernier, du Congrès 2009 de l'Ordre, grand rassemblement pour les comptables agréés de la province. Durant deux jours, les participants ont pu bénéficier de l'expertise et de l'expérience des conférenciers et panélistes invités, et élargir leur réseau de contacts en faisant connaissance avec de nombreux confrères et consœurs.

### **Prix et distinctions**

L'Ordre a aussi eu l'occasion de décerner ses prix *Reconnaissance* à des membres d'exception qui, au sein de leur secteur d'activité, font preuve d'un engagement hors du commun et détiennent une feuille de route aux réalisations notoires.

## SAVOIR PROTÉGER

Nous souhaitons dire encore une fois «bravo» aux récipiendaires des prix *Reconnaissance* 2009 :

- *Reconnaissance – Enseignement universitaire* :  
**Sylvie Deslauriers, FCA**, Université du Québec à Trois-Rivières
- *Reconnaissance – Jeune CA décideur* :  
**Stéphane Lefebvre, CA**, Groupe Autocar Jeannois
- *Reconnaissance – Secteur public* :  
**Bernard Beauchesne, CA**, Commission scolaire des Trois-Lacs

De plus, 16 membres ont reçu le prestigieux titre de Fellow en reconnaissance de leur apport exceptionnel à la profession et à la communauté. Ces 16 personnes, accueillies au sein de ce groupe d'élite de la profession,

deviennent des modèles d'excellence pour nous tous! Ils méritent sans l'ombre d'un doute à nouveau toutes nos félicitations pour cette marque distinctive que peu de membres parviennent à obtenir.

Enfin, l'Ordre a choisi de décerner à un membre d'exception le prix *Hommage*, reconnaissance suprême accordée à un Fellow comptable agréé pour souligner son mérite incontestable, sa contribution remarquable à la profession, de même que son engagement communautaire. **Laurent Beaudoin, FCA**, président du Conseil d'administration de Bombardier, devient le troisième membre seulement à recevoir pareil honneur.

Voici les FCA de 2009



*Debout, de gauche à droite* : **Daniel McMahon, FCA**, président et chef de la direction, Ordre des comptables agréés du Québec; **Anna Martini, FCA**, présidente, Groupe Dynamite; **Renaud Lachance, FCA**, vérificateur général du Québec, Bureau du Vérificateur général du Québec; **Serge Pharand, FCA**, vice-président et contrôleur général, Canadien National; **Réal Couture, FCA**, vice-président à l'administration et aux finances, Sépaq; **Alain Dumas, FCA**, directeur général, Caisse Populaire de St-Tite; **Pierre O. Oligny, FCA**, associé senior, Oligny, Salvati Inc.; **Réjean Robitaille, FCA**, président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada; **Johanne Cassis, FCA**, vice-présidente principale, Finance, Corporatif et Administration, AXA Canada; **Nathalie Bernier, FCA**, associée directrice, KPMG; **Hélène F. Fortin, FCA**, associée, Demers Beaulne; **Eddie Leschiutta, FCA**, associé, Risques d'entreprise, Samson Bélair/Deloitte & Touche; **Jean Bédard, FCA**, professeur, Université Laval, Faculté des sciences de l'administration; **Alain Côté, FCA**, associé directeur, bureau de Montréal, Samson Bélair/Deloitte & Touche  
*Assis, de gauche à droite* : **Sylvain Trudel, FCA**, associé leader de marché – Abitibi, Samson Bélair/Deloitte & Touche; **Sylvie Deslauriers, FCA**, professeure titulaire, Université du Québec à Trois-Rivières  
*Absent de la photo* : **Jean-Guy Sénécal, FCA**, associé, PricewaterhouseCoopers

# SAVOIR PROTÉGER

## Regroupements régionaux

Nos 10 regroupements régionaux, répartis aux quatre coins du Québec, nous offrent évidemment une précieuse collaboration, étant un tremplin entre les diverses vice-présidences de l'Ordre, le Conseil d'administration et les membres à la grandeur du Québec. Les nombreuses activités qu'ils organisent contribuent largement au rayonnement de la profession. À vous aussi, membres des conseils des regroupements, nous disons « chapeau » pour l'année qui s'est achevée.

Les regroupements régionaux remettent eux aussi des prix honorifiques à des membres qui se sont démarqués par leur cheminement de carrière et leur apport remarquable à la vie de leur région. Félicitations à tous les récipiendaires!

## Regroupement des CA des Cantons de l'Est

- *CA Émérite* : **Luc Harbec, CA**, Raymond Chabot Grant Thornton

## Regroupement des CA de la Montérégie

- *CA Émérite* : **Lynda Coache, CA**, Ramond Chabot Grant Thornton
- *CA Émérite* : **Jacques Foisy, CA**, Novacap Industries
- *CA Émérite*, catégorie « Relève » : **Dominic Grimard, CA**, Groupe Pages Jaunes

## Regroupement des CA de Montréal

- *CA Émergence* : **Jean-Pierre Khlout, CA**, Caisse de dépôt et placement du Québec

## Regroupement des CA de l'Outaouais

- *CA Émergence* : **Jean-François St-Pierre, CA**, Les Immeubles E. Tassé

## Regroupement des CA de Québec

- *CA Émergence* : **Philippe Beaulieu, CA**, Philippe Beaulieu CA, Gestion artistique
- *CA Émergence* : **Pascale Lavoie, CA**, PricewaterhouseCoopers
- *CA Émergence* : **Geneviève Turcotte, CA**, Samson Bélair/Deloitte & Touche
- *CA Émérite* : **Richard Gagnon, CA**, Contrôleur des finances du Québec

- *CA Émérite* : **Manon Gauthier, CA**, Industrielle Alliance, Assurance et services financiers

## Site Web [ocaq.qc.ca](http://ocaq.qc.ca)

Depuis plus d'un an déjà, l'équipe de l'Ordre travaille au projet de refonte de notre site Web. Nous le savons, l'ère électronique est bien réelle, et vous-mêmes nous faites part de vos commentaires et besoins en lien avec nos plateformes électroniques. Par exemple, aujourd'hui, plus de neuf membres sur dix satisfont aux modalités relatives à la cotisation en ligne. Bref, soyez à l'affût afin d'être les premiers à voir toutes les nouvelles fonctionnalités que vous offrira bientôt notre vitrine sur le Web.

## Produits et services commerciaux

Toujours dans le but d'offrir un maximum d'avantages distinctifs aux membres de l'Ordre, nous avons conclu en 2009-2010 trois nouvelles ententes de partenariat, pour le bénéfice de tous les comptables agréés du Québec. Nous savons que la santé passe par l'activité physique, et cela s'est reflété dans l'offre de produits et services commerciaux cette année, les CA ayant eu droit à des rabais substantiels à la station de ski Le Massif de même que dans les centres de conditionnement physique Énergie Cardio et Nautilus Plus.

## AFFAIRES PUBLIQUES

Encore cette année, l'Ordre a poursuivi son action auprès de l'appareil gouvernemental. À l'échelle des ministères, sur invitation, nous avons présenté des mémoires et fait diverses interventions portant sur les sujets suivants : la révision du cadre législatif pour contrer les planifications fiscales agressives, la nouvelle *Loi sur les sociétés par actions*, et la réforme des droits des associations personnalisées.

De plus, le Colloque CA-Parlementaires, auquel ont participé près de 120 comptables agréés et une vingtaine d'élus de l'Assemblée nationale, a eu lieu pour une quatrième année consécutive. Cet événement est chaque année fort couru par les CA intéressés par les dossiers d'ordre public qui touchent notre profession.

# SAVOIR PROTÉGER

## PROTECTION DU PUBLIC

Soulignons enfin quelques événements importants en matière d'encadrement de l'exercice de la profession. D'abord, un travail exhaustif a été effectué au niveau pancanadien en matière d'inspection professionnelle. Un modèle d'inspection fondé sur le risque sert désormais de dénominateur commun à toutes les provinces, dans une optique d'approche uniforme et harmonisée. À cet égard, le leadership du Québec a été déterminant. Tous les travaux du Groupe de travail pancanadien sur la discipline sont aussi dignes de mention, d'autant plus que le modèle québécois et les pratiques déjà existantes ici ont servi de source d'inspiration à tout le reste du Canada.

Enfin, même si l'Ordre avait mis en place un processus de formation continue depuis plusieurs années déjà, c'est au cours du dernier exercice que s'est terminé le premier cycle de formation continue obligatoire des membres. D'ailleurs, bon coup à souligner : 94 % des membres assujettis au règlement sur la formation continue obligatoire ont respecté les modalités du règlement dans les délais requis!

## Autorité des marchés financiers

L'Ordre est aussi membre du Groupe de travail sur la protection des personnes vulnérables en matière de crimes financiers, sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers. Dans la foulée des différents scandales financiers et à la demande du ministère des Finances du Québec, ce groupe a été mis sur pied dans le but de trouver des solutions afin de mieux protéger certaines personnes qui apparaissent plus vulnérables en matière de crimes financiers. La protection des petits épargnants a toujours été au cœur des préoccupations de l'Ordre, et c'est sans hésitation que nous avons pris part à ces travaux et que nous continuerons à le faire.

## Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

L'Ordre a participé activement à la première *Semaine des professionnels*, tenue en octobre 2009, qui soulignait le 35<sup>e</sup> anniversaire du *Code des professions*. Et le CIQ récidivera l'an prochain avec cette semaine vouée à promouvoir, notamment auprès des jeunes, les différentes facettes des 45 ordres professionnels du Québec.

Nos liens avec le CIQ sont d'ailleurs excellents, plusieurs membres de la haute direction s'engageant activement au sein de divers comités.

## Sur la scène internationale

Dans le cadre de nos relations internationales dans le monde professionnel comptable, nous maintenons toujours des liens étroits avec la National Association of State Boards of Accountancy. Heureuse nouvelle, on a proposé au Québec de représenter la profession canadienne de CA au sein de la Fédération Internationale des Experts-Comptables Francophones. Voilà un honneur que l'Ordre s'est empressé d'accepter!

## À L'AUBE DE SES 130 ANS

Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre s'apprête à souffler ses 130 chandelles. Il faut en effet remonter à 1880 pour assister à la création de *The Association of Accountants in Montreal*, qui est devenue avec le temps l'Ordre des comptables agréés du Québec, la première association professionnelle vouée à la comptabilité en Amérique du Nord. Et l'année 2010 marquera aussi le 75<sup>e</sup> anniversaire du Regroupement des CA de Québec, premier regroupement régional à avoir vu le jour.

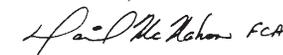
L'exercice 2010-2011 sera donc marqué par d'importants anniversaires pour votre profession, et nous espérons déjà que vous serez nombreux à participer aux activités marquant ces deux moments charnières! D'ici là, prenez quelques instants pour vous informer des nombreuses autres réalisations de la dernière année. C'est grâce au dévouement sans bornes de tous les employés de l'Ordre et des centaines de bénévoles qui s'impliquent avec cœur au sein de nos divers comités que tout cela a été rendu possible. Nous leur disons encore une fois merci, et vous souhaitons bonne lecture!

Le président du Conseil,



Alain Côté, FCA, IAS.A

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCA

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF



### ► Comité exécutif

*De gauche à droite :* **Manon Durivage, CA**, vice-présidente du Conseil; **Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A**, président sortant; **Jean Laflamme, CA**; **Serge Mallette, CA**; **Alain Côté, FCA, IAS.A**, président du Conseil; **Hélène Racine, CA**; **Jacques Lefebvre, ASC**; **Daniel McMahon, FCA**, président et chef de la direction et secrétaire

# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

## ► Conseil d'administration

**Alain Côté, FCA, IAS.A** (2009-09-13)  
Président du Conseil élu au suffrage universel  
Région de Montréal

**Manon Durivage, CA** (2008-09-18)  
Vice-présidente du Conseil  
Région de Montréal

**Jean Laflamme, CA** (2009-09-13)  
Région de Montréal

**Jacques Lefebvre, ASC\*** (2009-09-13)

**Serge Mallette, CA** (2008-09-18)  
Région de Montréal

**Hélène Racine, CA** (2009-09-13)  
Région de Montréal

**Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A**  
Président sortant

**Daniel McMahon, FCA**  
Président et chef de la direction et secrétaire

**Grégoire Arsenault, CA, CA•TI** (2008-09-18)  
Région du Nord-Est

**Michel Bergeron, CA** (2009-09-13)  
Région de Montréal

**Martine Clément, CA** (2008-09-18)  
Région de Montréal

**Frank Di Tomaso, FCA** (2008-09-18)  
Région de Montréal

**Alain Dugal, CA** (2008-09-18)  
Région de Montréal

**Yves Dugré\*** (2008-09-18)

**Lucie Gervais, CA** (2009-09-13)  
Région de Québec

**Charles Jacobs, CA** (2008-09-18)  
Région de Montréal

**Jean Legault, CA** (2009-09-13)  
Région de Montréal

**Isabelle Lemay, CA** (2008-09-18)  
Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Daniel Y. Lemieux, CA** (2008-09-18)  
Région de Montréal

**Gloria Lemire, CA** (2008-09-18)  
Région de Trois-Rivières

**Claudine Lévesque, FCA** (2008-09-18)  
Région du Nord-Ouest

**Suzanne Maisonneuve-Benoit\*** (2009-09-13)

**Denis Majeau, CA** (2008-09-18)  
Région de Québec

**Gilles Malette, CA** (2009-09-13)  
Région de Montréal

**Ghislain Parent, FCA** (2008-09-18)  
Région de Montréal

**Manon Roy, CA, CA•EJC** (2008-09-18)  
Région de Québec

**Denis Savard, CA** (2009-09-13)  
Région de Montréal

**Pierre Séguin\*** (2008-09-18)

**Robert St-Aubin, FCA** (2009-09-13)  
Région de Montréal

**Alain Tremblay, CA CA•TI** (2009-09-13)  
Région de l'Outaouais

**Jean-Yves Trottier, CA** (2009-09-13)  
Région des Cantons de l'Est

*\* Représentant(e) du public désigné(e) par l'Office des professions du Québec*

Les membres du Comité exécutif ont assisté à 10 réunions statutaires et à une réunion extraordinaire au cours de l'année. Les membres du Conseil d'administration ont assisté à six réunions statutaires.

L'Assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 12 septembre 2009.

L'Assemblée générale annuelle, où sera présenté le rapport annuel 2009-2010, se tiendra le 30 septembre 2010.

# RÉSOLUTIONS

## Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- la nomination d'un administrateur en raison d'une vacance au Conseil d'administration;
- la nomination des scrutateurs aux fins des élections;
- la désignation du candidat à la présidence du Conseil pour l'exercice 2010-2011;
- la nomination des membres et des présidents de certains des comités statutaires de l'Ordre;
- la nomination d'inspecteurs-enquêteurs;
- la délégation de certains pouvoirs au Comité exécutif;
- l'approbation de l'examen professionnel de l'Ordre (EFU de 2009) et de ses résultats;
- la révision des catégories de membres suivantes : membres retraités, membres à vie, professeurs et chargés d'enseignement, et membres doctorants;
- le maintien du statu quo quant à la catégorie «invalidité permanente empêchant de travailler»;
- l'approbation, pour communication aux membres et consultation de ceux-ci, du projet de *Règlement sur les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice* et de ses modalités administratives à l'égard de l'exercice de la comptabilité publique par les comptables agréés et l'utilisation du titre d'auditeur ou d'auditrice;
- l'approbation du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, pour transmission à l'Office des professions aux fins de son approbation;
- l'approbation du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, en versions française et anglaise, pour transmission à l'Office des professions aux fins de son approbation.

### ► Conseil des anciens présidents

Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A	Réal Sureau, FCA
Michel Thérout, FCA	Richard Quevillon, FCA
Claude Gauvin, FCA, ASC	Monique Forget-Leroux, FCA
Lucette Poliquin, FCA, IAS.A	Michel Bélanger, FCA
Pierre Brochu, FCA	Alain Paris, FCA
Michel Beauséjour, FCA	Jacques Levesque, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA	Marc Paradis, FCA

## Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :

- la nomination des représentants de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec;
- l'autorisation de porter plainte pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable agréé, ainsi que l'autorisation d'imposer des mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du *Code des professions*;
- l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription au Tableau de l'Ordre pour certains membres;
- l'imposition de stages de perfectionnement ou d'autres mesures à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- l'agrément des maîtres de stage à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- la radiation de membres du Tableau de l'Ordre pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : défaut de paiement de la cotisation, non-respect des formalités d'inscription au Tableau de l'Ordre (selon l'article 46(5°) du *Code des professions*), ou non-respect du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*;
- la nomination de CA•EJC;
- l'approbation des modalités et mesures liées au non-respect par les membres du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*;
- la nomination d'un secrétaire substitut au Conseil de discipline, au Conseil d'arbitrage des comptes et au Comité de révision;
- l'approbation des résultats des demandes de révision de l'EFU de 2009;
- le renouvellement d'ententes de réciprocité avec des organismes similaires à l'Ordre.

G. André Harel, FCA	Raymond Morcel, FCA
Gilles Chevalier, FCA	Phillip P. Aspinall, FCA
Guy D'Orsonnens, FCA	Boris G. Levine, FCA
Charles Albert Poissant, FCA	Charles Pelletier, FCA
Roland Truchon, FCA	François J. Bastien, FCA
Paul Noiseux, FCA	
J. Alistair Duff, FCA	

## TABLEAU DE L'ORDRE

### ► Julie St-Pierre



Au cours de l'exercice, 521 nouveaux membres ont été admis à la profession après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable agréé.

Depuis le 31 mars 2009, il y a eu une augmentation nette de 265 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 17 742. De ce nombre, 1 288 membres entrent dans la catégorie des membres non actifs.

La cotisation de base pour l'ensemble des comptables agréés s'établissait à 1 000 \$, ce qui comprend le montant de 450 \$ représentant les frais de services

versés à l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La cotisation, payable le 1<sup>er</sup> avril 2009, pouvait également être acquittée en deux versements égaux à effectuer les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> juin 2009, moyennant des frais administratifs additionnels de 10 \$. Certains membres (membres non actifs) versaient une cotisation réduite, établie à 210 \$. À ces cotisations s'ajoutait un montant de 24,80 \$ perçu pour l'Office des professions du Québec.

La coordonnatrice,  
Tableau de l'Ordre et Affaires juridiques,  
**Julie St-Pierre**

### DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'art. 184 du <i>Code des professions</i>	529	529	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	1	1	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	8	7	1	0

## DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires - Article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	13	12	1	0
Permis temporaires - Article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires - Article 42.1(1 <sup>o</sup> ) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires - Article 42.1(2 <sup>o</sup> ) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis spéciaux - Article 42.2 du <i>Code des professions</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Permis restrictifs - Article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0

Permis de comptable agréé délivrés en 2008-2009			419
PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ DÉLIVRÉS EN 2009-2010, SELON LA CATÉGORIE			537
Permis réguliers		525	
Permis temporaires		8	
Permis temporaires par affiliation		4	
Permis restrictifs		0	
Autorisations spéciales accordées		0	
Autorisations spéciales renouvelées		0	

Suspensions ou révocations de permis en 2008-2009			1
SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DE PERMIS EN 2009-2010, SELON LA CATÉGORIE			1
	Suspension	Révocation	
Permis réguliers	0	1	
Permis réguliers par réciprocité	0	0	
Permis réguliers par affiliation	0	0	
Permis temporaires	0	0	
Permis temporaires par affiliation	0	0	
Permis restrictifs	0	0	

<b>Membres qui détenaient un permis de comptable agréé au 31 mars 2009</b>		<b>17 477</b>
<b>INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE EN 2009-2010</b>		<b>589</b>
Par voie d'examen, selon l'article 1 du <i>Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec</i>	529	
Par réinscription	52	
Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i>	7	
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 22 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i>	1	
Inscription avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	
Inscription avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	
<b>RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE EN 2009-2010</b>		<b>324</b>
Décès	60	
Démission	151	
Radiation - Non-paiement de la cotisation annuelle	54	
Radiation - Non-respect du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec</i>	13	
Radiation - Non-respect du <i>Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec</i>	4	
Radiation - Décision du Conseil de discipline	9	
Non-inscription - Décision du Comité exécutif	33	
Expiration du permis temporaire	0	
Expiration du permis restrictif	0	
<b>Effectif au 31 mars 2010</b>		<b>17 742</b>
<b>RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ÉLECTORALE</b>		<b>17 742</b>
Abitibi-Témiscamingue	217	
Cantons de l'Est	754	
Montréal	11 191	
Nord-Est	372	
Outaouais	275	
Québec	2 256	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	354	
Trois-Rivières	548	
Canada, hors du Québec	1 035	
Hors du Canada	740	
<b>RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE</b>		<b>17 742</b>
Femmes	6 732	
Hommes	11 010	

<b>PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ DÉLIVRÉS EN 2009-2010, SELON LA CATÉGORIE</b>		
Au 31 mars 2010, 1 930 candidats étaient inscrits à l'Ordre, soit 10 de plus qu'à la même date en 2009. Voici l'évolution du Tableau des candidats à l'exercice de la profession.		
<b>CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2009</b>		<b>1 920</b>
<b>INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS</b>		<b>679</b>
Par voie d'inscription	671	
Par réinscription	8	
Par décision du Comité exécutif	0	
<b>RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS</b>		<b>669</b>
Agrément	529	
Réciprocité	1	
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, expiration du délai de réussite à l'Évaluation uniforme, expiration du délai pour satisfaire aux exigences du stage et décision du Comité exécutif	139	
<b>CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2010</b>		<b>1 930</b>

# COMITÉ DE VÉRIFICATION

► **Gilles Malette, CA**  
Président

Membres du Comité  
**Charles Jacobs, CA**  
**Ghislain Parent, FCA**

Invitée : **Évelyn Paquin, FCA**

Secrétaire : **Marie-France Langlois, CA**



Le Comité de vérification est composé uniquement de membres du Conseil d'administration désignés par ce dernier et indépendants de la direction, du Comité des finances et du Comité exécutif. Son secrétariat est toutefois assumé par la directrice, Finances, de l'Ordre.

Le Comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'information financière, du contrôle et de la gestion des risques, des activités de vérification externe et des procédés appliqués par l'Ordre pour s'assurer de la conformité aux lois et aux règlements applicables.

Le Comité a tenu cinq réunions au cours du dernier exercice. Les membres du Comité ont eu l'occasion de se réunir à huis clos et de rencontrer les vérificateurs externes en l'absence des membres de la direction.

Au cours de ces réunions, le Comité :

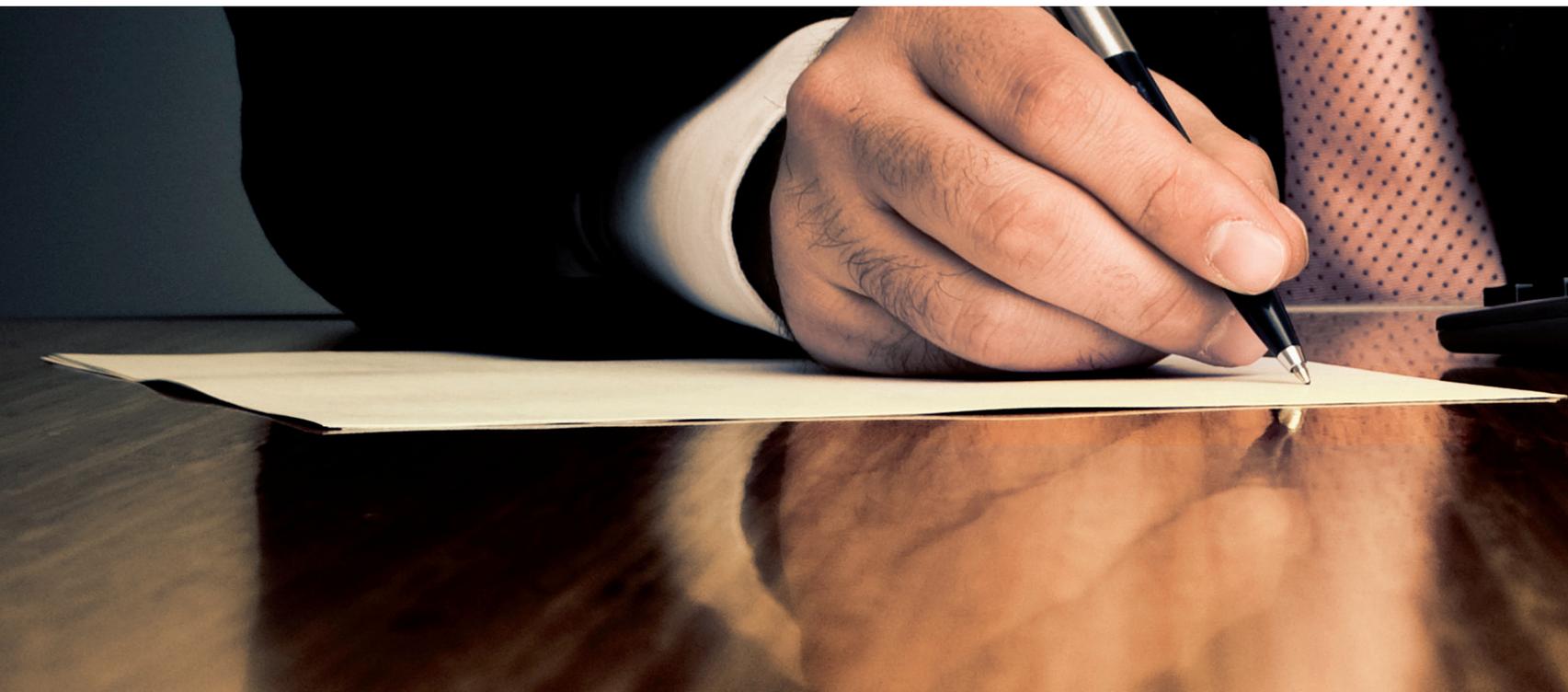
- a révisé les états financiers de l'Ordre, incluant les conventions comptables suivies et les principales estimations, et en a recommandé l'adoption au Conseil;

- a évalué l'indépendance et l'objectivité des vérificateurs externes;
- s'est assuré de l'indépendance et de l'objectivité des vérificateurs externes, par exemple en préapprouvant les mandats qui leur sont confiés et les honoraires qui leur sont versés;
- a revu certaines des activités de l'Ordre, notamment les activités de contrôle et de gestion des risques;
- a surveillé le processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements.

Enfin, le Comité a recommandé le renouvellement du mandat des vérificateurs externes au Conseil d'administration. Ce choix sera soumis aux membres lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Le président du Comité,  
**Gilles Malette, CA**

## ÉTATS FINANCIERS



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de la période annuelle terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période annuelle terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

**Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.**

Montréal, le 6 mai 2010

<sup>1</sup> CA auditeur, permis n° 15101

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,



**Alain Côté, FCA, IAS.A**

Le président et chef de la direction,



**Daniel McMahon, FCA**

# BILAN AU 31 MARS 2010

	2010			2009	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	Total \$
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	8 045 297	1 077	8 430	<b>8 054 804</b>	16 767 336
Placements (note 7)	156 910	-	-	<b>156 910</b>	35 622
Créances (note 8)	757 407	-	108 883	<b>866 290</b>	1 629 027
Avance au Fonds d'administration générale (note 9)	-	-	176 918 <sup>1</sup>	-	-
Frais payés d'avance	172 228	-	-	<b>172 228</b>	280 572
	9 131 842	1 077	294 231	<b>9 250 232</b>	18 712 557
<b>PLACEMENTS</b> (note 7)	7 942 262	1 325 417	1 849 132	<b>11 116 811</b>	708 399
<b>IMMOBILISATIONS</b> (note 10)	1 065 624	-	-	<b>1 065 624</b>	1 083 489
	18 139 728	1 326 494	2 143 363	<b>21 432 667</b>	20 504 445
<b>PASSIF</b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Dettes (note 11)	4 447 966	343	292 204	<b>4 740 513</b>	5 259 998
Dû au Fonds d'assurance (note 9)	176 918 <sup>1</sup>	-	-	-	-
Produits perçus d'avance	7 249 024	-	-	<b>7 249 024</b>	6 359 003
	11 873 908	343	292 204	<b>11 989 537</b>	11 619 001
<b>AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ</b>	45 500	-	-	<b>45 500</b>	49 000
<b>PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b> (note 12)	733 700	-	-	<b>733 700</b>	821 100
<b>RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES</b> (note 13)	-	-	1 042 048	<b>1 042 048</b>	1 035 899
<b>PRODUITS REPORTÉS</b> (note 14)	-	-	878 044	<b>878 044</b>	832 470
	12 653 108	343	2 212 296	<b>14 688 829</b>	14 357 470
<b>SOLDES DE FONDS</b>					
Affectations d'origine interne pour :					
• Immobilisations	1 065 624	-	-	<b>1 065 624</b>	1 083 489
• Regroupements	364 708	-	-	<b>364 708</b>	365 979
• Orientation du Programme de formation professionnelle	630 491	-	-	<b>630 491</b>	664 817
• Produits et services professionnels	1 000 000	-	-	<b>1 000 000</b>	1 000 000
• Régime de retraite	400 000	-	-	<b>400 000</b>	400 000
Non affecté	2 025 797	-	-	<b>2 025 797</b>	1 317 511
Fonds d'indemnisation	-	1 326 151	-	<b>1 326 151</b>	1 315 179
Fonds d'assurance	-	-	(68 933)	<b>(68 933)</b>	-
	5 486 620	1 326 151	(68 933)	<b>6 743 838</b>	6 146 975
	18 139 728	1 326 494	2 143 363	<b>21 432 667</b>	20 504 445
<b>ENGAGEMENTS (note 15)</b>					

<sup>1</sup> Ces montants ne sont pas présentés dans la colonne « Total ».

Au nom du Conseil d'administration

Le président du Conseil,



Alain Côté, FCA, IAS.A

Le président du Comité des finances,



Daniel Y. Lemieux, CA

# RÉSULTATS DE LA PÉRIODE ANNUELLE TERMINÉE LE 31 MARS 2010

	2010				2009	
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	Total \$
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations des membres et des candidats à l'exercice de la profession	16 861 800	16 823 880	-	-	<b>16 823 880</b>	16 375 974
Inscriptions des membres et des candidats	483 000	464 300	-	-	<b>464 300</b>	419 680
Produits et services professionnels :						
• Formation continue	5 695 100	5 510 332	-	-	<b>5 510 332</b>	4 986 116
• Publications	422 400	348 042	-	-	<b>348 042</b>	418 832
• Autres	9 500	55 345	-	-	<b>55 345</b>	90 226
Inspection professionnelle	1 355 500	1 402 806	-	-	<b>1 402 806</b>	1 200 322
Examen	1 200 700	1 117 484	-	-	<b>1 117 484</b>	1 008 294
Activités	860 100	752 600	-	-	<b>752 600</b>	688 251
Revenus de placement (note 16)	414 300	463 974	72 679	-	<b>536 653</b>	-
Produits et services commerciaux	438 000	516 518	-	-	<b>516 518</b>	526 704
Amendes	35 000	61 102	-	-	<b>61 102</b>	46 274
Ristournes de régimes d'assurance afférentes à la période	-	-	-	108 773	<b>108 773</b>	176 918
Divers (note 17)	526 700	540 367	-	60 828	<b>601 195</b>	793 449
	<b>28 302 100</b>	<b>28 056 750</b>	<b>72 679</b>	<b>169 601</b>	<b>28 299 030</b>	<b>26 731 040</b>
<b>CHARGES (Annexe A) (note 12)</b>						
Direction et affaires externes	2 080 500	1 823 149	-	-	<b>1 823 149</b>	1 810 328
Encadrement de la profession	3 653 300	3 688 820	11 681	-	<b>3 700 501</b>	3 527 344
Services aux membres	8 159 900	7 264 313	-	-	<b>7 264 313</b>	6 872 944
Accès à la profession	2 991 700	2 695 351	-	-	<b>2 695 351</b>	2 696 662
Administration (notes 10 et 15)	4 060 400	4 140 811	-	54 679	<b>4 195 490</b>	4 085 765
Services de l'ICCA (note 1)	7 512 300	7 488 778	-	-	<b>7 488 778</b>	7 151 949
Ristournes aux membres assurés	-	-	-	108 773	<b>108 773</b>	176 918
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 13)	-	-	-	6 149	<b>6 149</b>	199 034
	<b>28 458 100</b>	<b>27 101 222</b>	<b>11 681</b>	<b>169 601</b>	<b>27 282 504</b>	<b>26 520 944</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>	<b>(156 000)</b>	<b>955 528</b>	<b>60 998</b>	<b>-</b>	<b>1 016 526</b>	<b>210 096</b>

# ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE LA PÉRIODE ANNUELLE TERMINÉE LE 31 MARS 2010

	2010						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	Fonds d'administration générale								
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements	Affecté à l'orientation PFP*	Affecté aux PSP**	Affecté au régime de retraite	Non affecté			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>SOLDE D'OUVERTURE</b>	1 083 489	365 979	664 817	1 000 000	400 000	1 317 511	1 315 179	-	<b>6 146 975</b>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(393 889)	(337 438)	(34 326)	-	-	1 721 181	60 998	-	<b>1 016 526</b>
Acquisition d'immobilisations	377 331	-	-	-	-	(377 331)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(1 307)	-	-	-	-	1 307	-	-	-
Affectations d'origine interne	-	336 167	-	-	-	(336 167)	-	-	-
	<b>1 065 624</b>	<b>364 708</b>	<b>630 491</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>2 326 501</b>	<b>1 376 177</b>	<b>-</b>	<b>7 163 501</b>
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des gains ou pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période	-	-	-	-	-	(300 704)	(50 026)	(68 933)	<b>(419 663)</b>
Pertes cumulées portées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, à la fin de la période	-	-	-	-	-	(300 704)	(50 026)	(68 933)	<b>(419 663)</b>
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	<b>1 065 624</b>	<b>364 708</b>	<b>630 491</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>2 025 797</b>	<b>1 326 151</b>	<b>(68 933)</b>	<b>6 743 838</b>

2009

	Fonds d'administration générale					Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	
	Investi en immobilisations \$	Affecté aux regroupements \$	Affecté à l'orientation PFP* \$	Affecté aux PSP** \$	Affecté au régime de retraite \$	Non affecté \$	\$	\$	
<b>SOLDE D'OUVERTURE</b>	1 044 661	292 728	679 876	546 862	400 000	1 628 292	1 344 460	-	<b>5 936 879</b>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(440 221)	(289 447)	22 578	-	-	946 467	(29 281)	-	<b>210 096</b>
Acquisition d'immobilisations	480 954	(2 880)	-	-	-	(478 074)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(1 905)	-	-	-	-	1 905	-	-	-
Affectations d'origine interne	-	365 578	(37 637)	453 138	-	(781 079)	-	-	-
	1 083 489	365 979	664 817	1 000 000	400 000	1 317 511	1 315 179	-	<b>6 146 975</b>
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, au début de la période	-	-	-	-	-	42 121	7 127	10 474	<b>59 722</b>
Variation des gains ou pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période	-	-	-	-	-	(42 121)	(7 127)	(10 474)	<b>(59 722)</b>
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, à la fin de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	1 083 489	365 979	664 817	1 000 000	400 000	1 317 511	1 315 179	-	<b>6 146 975</b>

\* Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures.

\*\* Le solde affecté aux Produits et services professionnels sert au développement des activités de formation continue.

# FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE ANNUELLE TERMINÉE LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	1 016 526	210 096
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissement d'immobilisations	395 196	438 486
• (Gain) perte sur cession d'immobilisations	(1 307)	1 735
• Gain sur cession de placements	(76 000)	(13 800)
• Perte de valeur des placements	-	731 648
• Amortissement d'un avantage incitatif reporté	(3 500)	(3 500)
• Diminution du passif au titre des prestations constituées	(87 400)	(113 700)
• Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres	6 149	199 034
• Augmentation (diminution) des produits reportés du Fonds d'assurance	45 574	(298 120)
	<b>1 295 238</b>	1 151 879
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 18)	<b>1 241 617</b>	427 245
	<b>2 536 855</b>	1 579 124
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produits de cession de placements	111 622	4 706 761
Acquisition de placements	(10 984 985)	(35 622)
Acquisition d'immobilisations	(377 331)	(480 954)
Produits de la cession d'immobilisations	1 307	1 905
	<b>(11 249 387)</b>	4 192 090
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(8 712 532)</b>	5 771 214
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE ANNUELLE</b>	<b>16 767 336</b>	10 996 122
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE ANNUELLE</b>	<b>8 054 804</b>	16 767 336

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

## 1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est constitué en vertu de la *Loi sur les comptables agréés du Québec*. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998 et reconduit le 23 mai 2006, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications.

## 2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne «Budget» couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Conseil d'administration le 12 février 2009.

## 3. MODIFICATIONS COMPTABLES

### a) Nouvelles normes adoptées au cours de l'exercice

*Fondements conceptuels des états financiers*

Le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, «Fondements conceptuels des états financiers», a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met dorénavant moins l'accent sur le principe du rattachement des charges aux produits. Cette modification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009 et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Ordre.

### *Autre norme*

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, «Instruments financiers — informations à fournir». L'Ordre

a adopté, pour ses états financiers de la période annuelle terminée le 31 mars 2010, cette modification qui demande de fournir des informations au sujet des évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser ces évaluations. L'information additionnelle est présentée à la note 5 intitulée «Instruments financiers».

### b) Norme future

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 1506, «Modifications comptables», pour exclure du champ d'application de ce chapitre les changements de méthodes comptables effectués lors du remplacement complet du référentiel comptable de l'organisme. Cette modification entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### c) Modification possible du référentiel comptable

Le Conseil des normes comptables (CNC) a récemment publié un exposé-sondage, *Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*, proposant des modifications aux normes actuelles destinées à entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'Ordre étudie actuellement l'incidence qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes.

## 4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3<sup>e</sup> al., par. 6<sup>e</sup>, sous-par. b et a. 12.2).

### a) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocedés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds. Les revenus de placements y afférents sont constatés à titre de produits reportés dans le bilan.

### b) Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

### c) Instruments financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les chapitres 3862, « Instruments financiers — informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers — présentation », du *Manuel de l'ICCA*, en remplacement du chapitre 3861, « Instruments financiers — informations à fournir et présentation ».

En conformité avec le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués initialement à leur juste valeur. Par la suite, ils sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs financiers	Catégorie	Évaluation ultérieure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Réserve pour fluctuation des sinistres	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les gains (pertes) réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats, tandis que les gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont inclus directement dans l'état de l'évolution des soldes de fonds jusqu'à ce que les actifs soient sortis du bilan ou qu'ils subissent une perte de valeur durable, auxquels cas ils sont inscrits à l'état des résultats.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

### Méthodes et hypothèses

Différentes méthodes et hypothèses ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

## *i) Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, fournisseurs et charges à payer*

Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

## *ii) Placements*

La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date du bilan, à l'exception des BTAA (PCAA en 2009), dont la juste valeur est déterminée selon la méthode d'évaluation décrite à la note 7.

## *iii) Réserve pour fluctuation des sinistres*

La réserve pour fluctuation des sinistres est comptabilisée au coût, la juste valeur n'étant pas déterminable puisqu'elle repose sur d'éventuels sinistres dont les montants et les dates ne sont pas connus.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées dans l'état de l'évolution des soldes de fonds et sont passées en résultat lorsqu'elles se réalisent ou lorsqu'il s'agit d'une perte de valeur durable.

## *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

## *Hierarchie des évaluations à la juste valeur*

L'Ordre répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser leur évaluation. Cette hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

### *Niveau 1 :*

Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

### *Niveau 2 :*

Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

### *Niveau 3 :*

Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

## **d) Ventilation des charges**

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications (inclus dans les « Produits et services professionnels - Autres »). Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les titres « Frais d'occupation » et « Frais généraux ». Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- charges liées au loyer, aux assurances et aux taxes - selon la superficie utilisée;
- charges liées aux téléphones et fournitures - selon le nombre de postes de travail utilisés;
- charges liées au matériel bureautique et à la papeterie - selon le taux d'utilisation des imprimantes.

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2010	2009
	\$	\$
Inspection professionnelle	137 099	132 611
Formation continue et publications	212 597	213 500
Frais généraux non répartis	1 412 828	1 425 915
	<u>1 762 524</u>	<u>1 772 026</u>

## **e) Frais de développement**

Les frais de développement sont passés en charges au cours de la période annuelle dans laquelle ils sont engagés, sauf dans les cas où ils répondent à certains critères identifiables justifiant leur inscription à l'actif. En conséquence, les frais engagés pour le développement des produits et services professionnels ont été passés en charges.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

### f) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

### g) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de la période. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des produits perçus d'avance de la formation continue, de la moins-value au titre des placements et du passif au titre des prestations constituées. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

### h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les parts de Fonds commun du marché monétaire et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

### i) Placements à court terme

Les placements à court terme sont composés de dépôts à terme dont les échéances sont de plus de 90 jours mais inférieures à 12 mois.

### j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux ou périodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux / Période
Mobilier et matériel	Dégressive	20 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, soit 16 ans

### k) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution du loyer.

### l) Avantages sociaux

L'Ordre offre un régime de retraite qui, jusqu'au 31 décembre 2006, était un régime de retraite contributif à prestations déterminées. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le régime à prestations déterminées est maintenu pour les services passés antérieurs à cette date et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations déterminées pour les services ultérieurs.

#### i) Prestations déterminées pour les services passés

La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

L'Ordre amortit l'actif (obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

L'Ordre a adopté les conventions suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 12 ans et de 11 ans au 31 décembre 2009 (12 ans et 11 ans au 31 décembre 2008).

## ii) Cotisations déterminées

Le coût du régime est établi en fonction du montant des cotisations de l'Ordre.

## 5. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Gestion des risques

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

En ce qui concerne les instruments financiers, l'Ordre assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 31 mars 2010 des instruments financiers à cette date.

Durant la période annuelle, il n'y a eu aucune modification dans la gestion des risques.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
<b>Évalués à la juste valeur</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Créances	X				
Placements	X			X	X
Fournisseurs et charges à payer		X			
<b>Évalué au coût après amortissement</b>					
Réserve pour fluctuation des sinistres		X			

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autres influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et par conséquent il ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et des placements correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

#### i) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements est réduit car l'Ordre fait affaire avec des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

#### ii) Créances

L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc pour les montants à recevoir, selon le cas. Le solde des créances qui représentent des actifs financiers détenus à des fins de transaction a été provisionné pour un montant de 7 441 \$ (8 503 \$ en 2009) et correspond à des soldes de plus de 90 jours suivant la date de facturation. Les montants recouverts ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties du bilan sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

## b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour fluctuation des sinistres, il n'y a pas d'échéance connue car elle a trait à des sinistres éventuels.

## c) Risque de marché

L'Ordre est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

### i) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre est le dollar canadien. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Au 31 mars 2010, l'Ordre ne détenait pas de placements exposés au risque de change.

### ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre.

Les dépôts à terme et les parts de Fonds commun du marché monétaire sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leurs échéances à court terme. Donc, ce risque n'a pas d'incidence significative.

En ce qui a trait aux parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité du portefeuille aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent à en diminuer le risque.

### iii) *Autre risque de prix*

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt).

L'Ordre est aussi exposé au risque de prix par la détention de parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA) et de parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

Au 31 mars 2010, si les taux d'intérêt avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1 %, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds bonifié canadien d'obligations aurait augmenté ou diminué d'environ 586 388 \$. La sensibilité du Fonds

aux taux d'intérêt a été établie en fonction de la durée moyenne pondérée. Dans les faits, les résultats réels des opérations pourraient ne pas correspondre aux résultats de ces analyses de sensibilité, et les écarts pourraient être importants.

### d) Instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau au 31 mars 2010 :

	Prix cotés sur les marchés actifs (Niveau 1) \$	Autres données observables (Niveau 2) \$	Données non observables (Niveau 3) \$	Total \$
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 054 804	-	-	8 054 804
Créances	-	-	866 290	866 290
	<u>8 054 804</u>	<u>-</u>	<u>866 290</u>	<u>8 921 094</u>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>				
Dépôts à terme	156 910	-	-	156 910
Parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations	10 344 930	-	-	10 344 930
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)	-	-	771 881	771 881
	<u>10 501 840</u>	<u>-</u>	<u>771 881</u>	<u>11 273 721</u>
<b>Total actifs financiers</b>	<u>18 556 644</u>	<u>-</u>	<u>1 638 171</u>	<u>20 194 815</u>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
Fournisseurs et charges à payer	-	-	3 721 449	3 721 449

Durant la période annuelle, il n'y a eu aucun transfert vers ou depuis le niveau 3.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

## Évaluation du niveau 3

	Solde d'ouverture \$	Variations de la période \$	Gains latents à l'évolution des soldes de fonds \$	Solde de clôture \$
Créances	1 629 027	(762 737)	-	<b>866 290</b>
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)	708 399	-	63 482	<b>771 881</b>
Fournisseurs et charges à payer	4 241 497	(520 048)	-	<b>3 721 449</b>

## 6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2010 \$	2009 \$
Trésorerie	<b>2 111 101</b>	2 396 507
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire	<b>5 943 703</b>	10 745 055
Bons du Trésor du Canada	-	3 568 280
Dépôts à terme	-	57 494
	<b>8 054 804</b>	16 767 336

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. La juste valeur des équivalents de trésorerie correspond à leur valeur comptable. Le taux de rendement des parts de Fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Il a été de 0,64 % (2,61 % en 2009) pour la période annuelle.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

## 7. PLACEMENTS

	2010		2009	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
<b>À court terme</b>				
Dépôts à terme	156 910	156 910	35 622	35 622
Obligations de sociétés	-	-	-	394 040
	<u>156 910</u>	<u>156 910</u>	<u>35 622</u>	<u>429 662</u>
<b>À long terme</b>				
Parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations	10 344 930	10 828 075	-	-
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)	771 881	1 442 770	708 399	1 442 770
	<u>11 116 811</u>	<u>12 270 845</u>	<u>708 399</u>	<u>1 442 770</u>
	<u>11 273 721</u>	<u>12 427 755</u>	<u>744 021</u>	<u>1 872 432</u>

### a) Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont détenus pour une période de plus de 90 jours et leur juste valeur correspond à leur coût. Les taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de la période annuelle vont de 0,10 % à 1,75 % (0,25 % à 1,90 % en 2009) et leurs échéances sont en deçà d'un an.

### b) Obligations de sociétés

L'Ordre détenait, au 31 mars 2009, un montant de 394 040 \$ d'obligations d'une société pour lesquelles la direction avait procédé à une radiation totale de la valeur du titre. Au cours de la période, les obligations ont été cédées et un montant de 76 000 \$ a été récupéré, lequel a été comptabilisé comme suit :

Les revenus de placement ont été augmentés respectivement de 54 138 \$ (réduits de 278 026 \$ en 2009) au Fonds d'administration générale et de 9 035 \$ (réduits de 47 018 \$ en 2009) au Fonds d'indemnisation à l'état des résultats. Les revenus de placement du Fonds d'assurance ont également été augmentés de 12 827 \$ (réduits de 68 996 \$ en 2009) à même les produits reportés au bilan.

### c) Parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations

Au cours de la période, l'Ordre a transféré une partie des parts du Fonds commun du marché monétaire ainsi que les bons du Trésor du Canada dans des parts d'un Fonds bonifié canadien d'obligations.

L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable des parts du Fonds bonifié canadien d'obligations est reflété dans les variations des gains ou pertes latents à l'évolution des soldes de fonds.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

### d) Part d'un Fonds commun du marché monétaire (BTAA)

Au 31 mars 2010, l'Ordre détient des parts d'un Fonds commun du marché monétaire d'un coût d'acquisition de 1 442 770 \$ (1 442 770 \$ en 2009), composé essentiellement de billets à terme adossés à des actifs «BTAA» (de papier commercial adossé à des actifs «PCAA» non bancaire en 2009).

En août 2007, les émetteurs du PCAA non bancaire ont cessé d'honorer leurs engagements en raison d'une crise de liquidité. Le 21 janvier 2009, la mise en œuvre du Plan de restructuration du PCAA en vertu de l'entente de Montréal a été complétée. Ce plan de restructuration a mené, entre autres, au remplacement du PCAA par des BTAA à taux variable à long terme ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents. L'Ordre n'a pas été affecté directement par cette restructuration, la nature de son investissement détenu dans le Fonds commun du marché monétaire n'ayant pas été modifiée.

Étant donné l'absence de marché actif pour le PCAA non bancaire, le gestionnaire avait imposé une suspension du rachat des parts du fonds, qui sera maintenue jusqu'au moment où la valeur liquidative du fonds pourra raisonnablement être établie et qu'il y aura un marché actif sur lequel les investissements détenus dans le fonds pourront être cédés.

Au 31 mars 2010, il n'existe toujours pas de marché actif pour les différents billets restructurés. Par conséquent, une moins-value totale de 33,4 % (41,6 % en 2009) de l'actif total du fonds a été enregistrée par le gestionnaire du fonds au 31 mars 2010. Le gestionnaire du fonds a établi la juste valeur des parts du fonds à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au risque de crédit des actifs sous-jacents, aux montants et aux moments des encaissements des flux de trésorerie et les contraintes touchant la liquidité des BTAA.

Selon les PCGR, les contraintes additionnelles imposées aux porteurs de parts du fonds doivent être prises en compte aux fins de l'établissement de la juste valeur des parts détenues par l'Ordre. Ainsi, une provision pour prime de liquidité sur les parts du fonds de 189 004 \$ (134 177 \$ en

2009) a été comptabilisée au 31 mars 2010 en sus de la moins-value établie par le gestionnaire du fonds. Cette provision correspond à l'incidence estimative des contraintes auxquelles l'Ordre est soumis relativement à la vente de ses parts et correspond à 13,1 % (9,3 % en 2009) portant ainsi la moins-value totale à 46,5 %, soit 670 889 \$ (50,9 %, soit 734 369 \$ en 2009).

La plus-value de 4,4 % enregistrée au cours de la période, soit 63 482 \$ (moins-value de 23,4 %, soit 337 608 \$ en 2009), a été comptabilisée comme suit :

Les gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période ont été augmentés respectivement de 44 792 \$ (réduits de 238 209 \$ des revenus de placements en 2009 à l'état des résultats) au Fonds d'administration générale, de 7 574 \$ (réduits de 40 284 \$ des revenus de placement en 2009 à l'état des résultats) au Fonds d'indemnisation et de 11 116 \$ (réduits de 59 115 \$ des produits reportés en 2009 au bilan) au Fonds d'assurance, à l'état de l'évolution des soldes de Fonds.

La direction est d'avis que l'estimation de la juste valeur de ses parts du fonds est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2010. Néanmoins, cette juste valeur est fondée sur l'information disponible au 31 mars 2010 et sur l'appréciation, par la direction de l'Ordre, de la conjoncture des marchés financiers. Elle ne correspond pas à la valeur liquidative à laquelle pourraient être rachetées les parts du fonds. Des modifications des hypothèses, particulièrement avec l'évolution des conditions du marché, pourraient avoir une incidence sur la valeur des BTAA et, conséquemment, sur la valeur liquidative des parts, au cours de la prochaine période annuelle.

La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de l'Ordre, et cet écart pourrait influencer sur les résultats financiers de l'Ordre.

L'Ordre possède les fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations financières à venir et n'anticipe pas que les problèmes de liquidité relatifs aux BTAA auront une incidence défavorable significative.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

## 8. CRÉANCES

	2010 \$	2009 \$
Clients	587 519	1 314 165
Somme à recevoir d'une société d'assurance	108 773	176 918
Autres	169 998	137 944
	<b>866 290</b>	<b>1 629 027</b>

Le montant d'assurance correspond au surplus d'un régime d'assurance vie à verser aux membres assurés.

## 9. AVANCES ET DUS INTERFONDS

L'avance du Fonds d'assurance au Fonds d'administration générale représente le surplus non encore distribué aux membres assurés. Il sera transféré au Fonds d'assurance

lors du versement. Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêt.

## 10. IMMOBILISATIONS

	2010		2009	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier et matériel	560 933	335 882	225 051	276 142
Logiciels	1 934 237	1 308 674	625 563	599 393
Matériel informatique	652 504	544 306	108 198	93 186
Améliorations locatives	131 161	24 349	106 812	114 768
	<b>3 278 835</b>	<b>2 213 211</b>	<b>1 065 624</b>	<b>1 083 489</b>

La charge d'amortissement de la période attribuée aux frais d'administration est de 395 196 \$ (438 486 \$ en 2009), dont 258 063 \$ (274 455 \$ en 2009) pour les logiciels.

Au cours de la période, l'Ordre a procédé à la sortie du bilan d'une partie des logiciels dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 369 810 \$ (367 261 \$ en 2009).

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

## 11. DETTES

	2010 \$	2009 \$
<b>Fournisseurs et charges à payer</b>		
Services de l'ICCA	1 840 892	2 045 480
Fournisseurs	962 367	1 352 581
Salaires et retenues sur salaires	632 499	666 518
Dû aux membres participant à des régimes d'assurance <sup>1</sup>	285 691	176 918
	<b>3 721 449</b>	<b>4 241 497</b>
<b>Taxes de vente à payer</b>	<b>611 885</b>	<b>551 865</b>
<b>Contribution à l'Office des professions du Québec</b>	<b>407 179</b>	<b>466 636</b>
	<b>4 740 513</b>	<b>5 259 998</b>

<sup>1</sup> Au cours de la période, une distribution des surplus du régime d'assurance vie de 108 773 \$ (176 918 \$ en 2009) a été approuvée.

## 12. AVANTAGES SOCIAUX

### a) Régimes à prestations déterminées

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2009. La prochaine évaluation actuarielle est prévue pour le 31 décembre 2010.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Charge de retraite	118 600	45 700	44 300	54 300
Juste valeur de l'actif du régime	6 853 200	6 128 300	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	9 437 400	7 151 100	983 000	504 400
Situation de capitalisation - déficit	(2 584 200)	(1 022 800)	(983 000)	(504 400)
Éléments non constatés	2 424 200	779 600	409 300	(73 500)
Passif au titre des prestations constituées	(160 000)	(243 200)	(573 700)	(577 900)

Le passif au titre des prestations constituées des deux régimes combinés est de 733 700 \$ (821 100 \$ en 2009).

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régime de retraite capitalisé et régime de retraite sans capitalisation	
	2010	2009
<b>Obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre :</b>		
Taux d'actualisation	5,5 %	7,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
<b>Coûts constatés pour les périodes annuelles terminées le 31 décembre :</b>		
Taux d'actualisation	7,25 %	5,0 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	6,0 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

## NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

Régime de retraite capitalisé		
	2010	2009
<b>Catégorie d'actifs :</b>		
Actions canadiennes	21 %	25 %
Actions étrangères	31 %	30 %
Obligations	46 %	43 %
Marché monétaire	2 %	2 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2010 \$	2009 \$	2010 \$	2009 \$
Cotisations de l'employeur	201 800	207 500	48 500	48 500
Prestations versées	297 200	210 300	48 500	48 500

Au 31 mars 2009, l'Ordre avait approuvé le virement d'un montant maximum de deux millions de dollars à titre de contribution au régime à prestations déterminées. Cette contribution permettra de réduire la volatilité du coût du régime et aura pour effet de réduire les paiements minimums exigibles pour le remboursement du déficit accumulé, mentionnés à la note 15 sur les engagements. Le montant définitif de cette contribution sera déterminé, par le Conseil d'administration, après le dépôt de l'évaluation actuarielle.

### b) Régimes à cotisations déterminées

Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées de l'Ordre est de 336 303 \$ (314 872 \$ en 2009).

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

## 13. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (FONDS D'ASSURANCE)

	2010 \$	2009 \$
Solde d'ouverture	1 035 899	836 865
Augmentation de la réserve requise	6 149	199 034
Solde de clôture	1 042 048	1 035 899

La réserve pour fluctuation des sinistres est la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de la période déficitaire.

## 14. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	2010 \$	2009 \$
Solde d'ouverture	832 470	1 130 590
Montants comptabilisés à titre de produits de la période	(60 828)	(267 823)
Revenus (pertes) de placements	106 402	(30 297)
Solde de clôture	878 044	832 470

Les revenus de placements sont composés de revenus d'intérêts de 93 575 \$ (97 814 \$ en 2009) et d'un gain de 12 827 \$ (perte de 68 996 \$ en 2009) au titre des obligations d'une société. L'an dernier une provision de 59 115 \$ pour les parts d'un Fonds commun du marché monétaire (PCAA) a eu pour effet de réduire les revenus de placements.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

### 15. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007 pour une période de 15 ans et 5 mois se terminant le 30 avril 2023. Le montant total à verser d'ici l'échéance, y compris une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 12 650 997 \$. La charge de loyer imputée à la période est de 694 977 \$ (678 141 \$ en 2009). L'amortissement de l'avantage incitatif reporté porté en diminution du loyer est de 3 500 \$ (3 500 \$ en 2009).

De plus, l'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel bureautique, échéant respectivement en avril et en

mai 2013, qui prévoient des engagements de 311 403 \$. La charge de location imputée à la période est de 108 806 \$ (107 492 \$ en 2009).

L'Ordre s'est engagé à rembourser, sur une période de dix ans à compter de la période 2007-2008, le déficit accumulé du régime de retraite à prestations déterminées, évalué à 3 161 100 \$ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2009. Les paiements minimums tiennent également compte de frais estimatifs d'intérêts de 483 800 \$ sur le déficit.

Les paiements minimums exigibles pour les prochaines périodes se présentent comme suit :

	Locaux \$	Matériel bureautique \$	Régime de retraite \$	Engagements totaux \$
2011	895 749	103 801	383 200	<b>1 382 750</b>
2012	895 749	103 801	383 200	<b>1 382 750</b>
2013	895 749	103 801	575 700	<b>1 575 250</b>
2014	948 355	—	575 700	<b>1 524 055</b>
2015	953 137	—	575 700	<b>1 528 837</b>
Années suivantes	8 062 258	—	1 151 400	<b>9 213 658</b>
	<b>12 650 997</b>	<b>311 403</b>	<b>3 644 900</b>	<b>16 607 300</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

### 16. REVENUS DE PLACEMENTS

	2010 \$	2009 \$
Intérêts sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	59 918	335 391
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	363 441	163 906
Gains (pertes) réalisés sur les placements	113 294	(523 513)
Revenus (pertes) de placements	<u>536 653</u>	<u>(24 216)</u>

Les revenus de placement sont comptabilisés dans les produits sous la rubrique « revenus de placement » (les pertes en 2009 sont comptabilisées dans les charges sous la rubrique « administration » et sont montrées à l'Annexe A).

### 17. PRODUITS DIVERS

	2010 \$	2009 \$
Inscriptions au Programme de formation professionnelle	428 062	409 844
Montants comptabilisés à titre de produits du Fonds d'assurance	60 828	267 823
Frais administratifs	101 024	102 497
Autres	11 281	13 285
	<u>601 195</u>	<u>793 449</u>

### 18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2010 \$	2009 \$
Créances	762 737	(125 949)
Frais payés d'avance	108 344	(109 183)
Dettes	(519 485)	320 252
Produits perçus d'avance	890 021	342 125
	<u>1 241 617</u>	<u>427 245</u>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES - 31 MARS 2010

## 19. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'Ordre définit le capital comme étant la somme du passif au titre des prestations constituées, des produits reportés, des soldes de fonds investis en immobilisations ainsi que des soldes affectés et non affectés. Le Fonds d'indemnisation et

le Fonds d'assurance en sont exclus. L'Ordre n'est pas soumis à des exigences en matière de capital d'origine externe, autres que celles relatives à son régime de retraite agréé.

Le capital de l'Ordre est constitué comme suit :

	2010 \$	2009 \$
Passif au titre des prestations constituées	733 700	821 100
Produits reportés	878 044	832 470
Soldes de fonds investis en immobilisations	1 065 624	1 083 489
Affectations d'origine interne pour les regroupements, le PFP, le PSP et le régime de retraite	2 395 199	2 430 796
Solde non affecté	2 025 797	1 317 511
Capital total	<u>7 098 364</u>	<u>6 485 366</u>

Au cours de la période annuelle, l'Ordre a suivi la même stratégie en matière de gestion de capital que par les périodes antérieures en gérant ses investissements de façon à permettre l'atteinte des objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres. De plus, la direction vise à détenir des fonds non affectés en quantité suffisante pour lui permettre d'affronter des problèmes financiers imprévus tout en maintenant la stabilité de sa structure financière, et à détenir des liquidités suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Les actifs sont investis conformément à une politique prudente conçue de manière à générer un rendement à long terme lié au marché qui cadre avec la nature à long terme des obligations au titre des prestations constituées. L'Ordre gère son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière à ce qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

## 20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Ordre des comptables agréés du Québec et la Fondation des comptables agréés du Québec sont des organismes apparentés en raison du degré d'influence exercé par l'Ordre sur la Fondation. La Fondation a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Elle a pour objectifs de contribuer à l'avancement de l'éducation dans les domaines d'expertise de la profession de comptable agréé et de promouvoir l'excellence aux études.

Un membre du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte cinq administrateurs. L'Ordre fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des comptables agréés du Québec. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE LA PÉRIODE ANNUELLE TERMINÉE LE 31 MARS 2010

Annexe A

	2010		2009
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'administration générale \$
<b>CHARGES</b>			
<b>DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES</b>			
Bureau de direction	1 304 900	1 016 697	1 063 300
Stratégie et affaires externes	499 800	501 777	428 742
Communications	275 800	304 675	318 286
	<b>2 080 500</b>	<b>1 823 149</b>	<b>1 810 328</b>
<b>ENCADREMENT DE LA PROFESSION</b>			
Affaires juridiques	491 700	502 142	491 746
Syndic	1 068 800	1 055 117	933 961
Inspection professionnelle :			
• Frais directs	1 268 300	1 259 689	1 184 787
• Quote-part des frais généraux	136 500	137 099	132 611
Délivrance de permis	80 100	82 974	77 342
Formation continue obligatoire	128 000	122 547	107 386
Conciliation et arbitrage des comptes	23 300	12 794	22 866
Comité de révision	2 800	3 449	3 809
Conseil de discipline	8 800	43 322	9 089
Exercice illégal de la profession	45 000	158 659	152 213
Assurance-responsabilité professionnelle	11 300	7 269	1 906
Autres activités réglementaires	388 700	303 759	403 438
	<b>3 653 300</b>	<b>3 688 820</b>	<b>3 521 154</b>
<b>SERVICES AUX MEMBRES</b>			
Formation continue :			
• Frais directs	4 790 700	4 291 882	3 919 645
• Quote-part des frais généraux	205 800	202 909	195 199
Publications et produits et services professionnels	933 200	701 167	763 810
Comité des produits et services professionnels	13 000	9 972	10 848
Produits et services commerciaux	103 200	87 919	103 531
Promotion	1 126 300	1 071 369	1 106 165
Événements	987 700	899 095	773 746
	<b>8 159 900</b>	<b>7 264 313</b>	<b>6 872 944</b>

**CHARGES - suite****ACCÈS À LA PROFESSION**

Formation professionnelle  
Comité de la formation professionnelle  
Évaluation uniforme  
Promotion auprès de la relève  
Inscription des candidats

**ADMINISTRATION**

Administration et finances  
Pertes de placements (note 16)  
Ressources humaines  
Technologies de l'information  
Frais d'occupation  
Frais généraux

**SERVICES DE L'ICCA**

	2010		2009	
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'administration générale \$	
	<b>940 900</b>	<b>827 007</b>	924 189	
	<b>12 700</b>	<b>10 236</b>	14 906	
	<b>1 028 800</b>	<b>898 970</b>	833 106	
	<b>911 100</b>	<b>844 648</b>	825 297	
	<b>98 200</b>	<b>114 490</b>	99 164	
	<b>2 991 700</b>	<b>2 695 351</b>	2 696 662	
	<b>1 658 700</b>	<b>1 691 276</b>	1 521 872	
	-	-	24 216	
	<b>241 900</b>	<b>359 260</b>	329 044	
	<b>695 200</b>	<b>677 447</b>	692 838	
	<b>852 600</b>	<b>871 700</b>	842 166	
	<b>612 000</b>	<b>541 128</b>	583 749	
	<b>4 060 400</b>	<b>4 140 811</b>	3 993 885	
	<b>7 512 300</b>	<b>7 488 778</b>	7 151 949	
	<b>28 458 100</b>	<b>27 101 222</b>	26 046 922	

# ARBITRAGE DES COMPTES

► **Daniel Rocheleau, CA**  
Président



Le mandat du Conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec qui n'ont pu être résolus par la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le Conseil reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil a reçu six demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le Conseil a traité trois dossiers, dont un de l'exercice précédent. Il s'est réuni sept fois pour le traitement de ces dossiers.

De plus, le Conseil s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie en arbitrage.

## DÉCISIONS DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Au cours de l'exercice 2009-2010, trois décisions ont été rendues par le Conseil d'arbitrage : une a donné lieu au maintien du compte soumis à l'arbitrage et une, à une réduction du compte soumis à l'arbitrage; dans l'autre cas, le Conseil a entériné le règlement intervenu entre les parties.

Le président du Conseil,  
**Daniel Rocheleau, CA**

Membres du Conseil  
**Louise Briand, CA**  
**Marco Berretta, CA**  
**Richard Boucher, CA**  
**Nathalie Charette, FCA**  
**Michel Drouin, CA**

**Johanne Fortier, CA**  
**Hélène Huot, CA**  
**Michael Newton, CA**  
**Céline Plamondon, FCA**

Membres substitués  
**Richard Chevalier, CA**

Secrétaire  
**Claudette Roberge**

# ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables agréés

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec* est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008. Cette entrée en vigueur a entraîné la création d'un régime collectif obligatoire d'assurance de la responsabilité professionnelle pour tous les membres de l'Ordre.

En vertu du Règlement, le montant de garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable agréé; et
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable agréé a au moins un autre comptable agréé à son emploi ou lorsque deux comptables agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable agréé.

Au cours de l'exercice 2009-2010, quatre membres ont fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du Tableau de l'Ordre pour ne pas avoir souscrit au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle, comparativement à 23 membres en 2008-2009. Leur radiation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement (couverture individuelle)	2 340	1 000 000 \$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	15 107	1 000 000 \$	Aucun plafond

### Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société*.

Lorsqu'un comptable agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions n'ayant à

son emploi aucun autre membre, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé.

Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés		Nombre de membres au sein d'une société	
		SPA	S.E.N.C.R.L.	SPA	S.E.N.C.R.L.
Actionnaire unique et sans comptable agréé à son emploi	500 000 \$	411	s.o.	411	s.o.
Autres sociétés	1 000 000 \$	216	114	858	3 286
TOTAL		627	114	1 269	3 286

## BUREAU DU SYNDIC

### ► Ginette Lussier-Price, FCA



Le nombre de plaintes relatives à la déontologie a augmenté d'environ 37 % cette année, passant de 316 à 433.

Cette augmentation provient essentiellement du fait que le nombre de dossiers transmis par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est passé de 215 en 2008-2009 à 315 en 2009-2010, soit une augmentation d'environ 47 %. La majorité des dossiers transmis par le CIP ont trait à un manquement aux dispositions du *Code de déontologie des comptables agréés* concernant la règle d'indépendance ou la règle relative au plein engagement de la responsabilité civile personnelle du membre, ou à un manquement aux dispositions du *Code des professions* en ce qui a trait à la règle relative au port du titre d'auditeur.

Les plaintes provenant d'autres sources ont augmenté de 17 % cette année. Plusieurs des dossiers en question se retrouvent simultanément devant les tribunaux civils et criminels. Notons par ailleurs que les membres impliqués dans ces dossiers sont souvent représentés par un ou plusieurs avocats dont les objectifs ne correspondent pas toujours à ceux poursuivis par le Bureau du syndic.

Les 18 plaintes portées devant le Conseil de discipline cette année concernent des membres en cabinet, des membres en entreprise et une personne retraitée. Ces plaintes comportent 72 chefs d'accusation, notamment pour :

- manquement à l'indépendance et conflits d'intérêts;
- association à de fausses déclarations, à des signatures de complaisance ou à de la fraude;
- manque de diligence;

- manquement à l'intégrité, manque d'objectivité et non-respect des normes;
- entrave au travail du syndic;
- faillite survenue pendant que la personne était membre;
- infraction à une loi fiscale.

Les demandes de conciliation varient cette année entre 195 \$ et 27 782 \$ et mettent en cause le fait que le client n'avait pas reçu d'estimé des honoraires prévisibles ou que le client n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2009-2010, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Pour ce qui est des deux demandes portées en appel à la Commission d'accès à l'information l'an dernier, un plaignant s'est désisté et l'autre devrait être entendu en 2010-2011.

En plus des dossiers recensés dans le tableau à la page suivante, le Bureau du syndic a reçu plus de 1 650 appels téléphoniques de nature déontologique cette année.

Le syndic a également donné cinq présentations à des étudiants universitaires sur le système professionnel et la discipline ainsi que quatre formations à des membres sur les mêmes sujets.

Enfin, le syndic de l'Ordre a travaillé de concert avec des syndicats adjoints au cours du dernier exercice. Ainsi, **André Loubier, CA**, et **Claude Maurer, CA**, ont collaboré de près aux dossiers du Bureau du syndic.

<b>Exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Plaintes relatives à la déontologie déposées contre des membres auprès du Bureau du syndic</b>			
Dossiers reportés de l'an dernier	244	202	236
Nouveaux dossiers	433	316	423
	<u>677</u>	<u>518</u>	<u>659</u>
Dossiers traités au cours de l'exercice	459	274	457
Dossiers reportés à l'an prochain	218	244	202
<b>Dossiers traités au cours de l'exercice</b>			
Plaintes déposées devant le Conseil de discipline	18	20	16
Conciliations déontologiques	0	2	1
Interventions	3	6	2
Avertissements	332	169	295
Décisions de ne pas porter plainte	89	68	130
Plaintes retirées par les plaignants ou jugées irrecevables par un syndic	17	9	13
Dossiers transmis au Comité d'inspection professionnelle	0	0	0
	<u>459</u>	<u>274</u>	<u>457</u>
<b>Décisions soumises par les plaignants au Comité de révision</b>	15	9	16
<b>Conciliation des comptes d'honoraires</b>			
Dossiers reportés de l'an dernier	6	7	19
Nouveaux dossiers	41	27	28
	<u>47</u>	<u>34</u>	<u>47</u>
Dossiers traités	35	28	40
Dossiers reportés à l'an prochain	12	6	7
<b>Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice</b>			
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	19	16	18
Dossiers retirés ou non recevables	3	2	6
Dossiers pour lesquels un rapport a été émis	11	10	16
Dossiers soumis au Conseil d'arbitrage des comptes à la suite de l'émission d'un rapport	3	5	6

Le syndic,  
**Ginette Lussier-Price, FCA**

► **Pierre Linteau, avocat**  
Président



Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable agréé ou une personne qui, à l'époque des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la *Loi sur les comptables agréés du Québec*, au *Code des professions* et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

Le secrétaire du Conseil de discipline a reçu, au cours de l'exercice 2009-2010, 18 plaintes émanant du syndic et des syndicats adjoints.

Au cours de cet exercice, le Conseil de discipline a tenu 33 audiences pour le traitement des dossiers.

Le Conseil de discipline a achevé l'audition de 19 plaintes émanant du syndic ou des syndicats adjoints portant sur les infractions suivantes :

- défaut de s'acquitter de son mandat avec tout le soin nécessaire dans la préparation d'un rapport d'expert et d'un témoignage;
- actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, entrave au travail du syndic;
- défaut de se soumettre à une recommandation du Comité d'inspection professionnelle;
- défaut de se conformer à un stage de perfectionnement;
- infractions criminelles et fausses déclarations;
- entrave au travail du syndic;
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie des comptables agréés* par un collaborateur;
- défaut d'exécuter ses obligations avec tout le soin

nécessaire, suppression de l'ensemble des éléments d'un dossier;

- défaut de se conformer aux normes dans le cadre des mandats de vérification;
- appropriation de sommes d'argent, fraude;
- défaut de s'acquitter de son mandat avec objectivité et tout le soin nécessaire;
- actes dérogatoires;
- défaut d'exécuter ses obligations avec diligence et entrave au travail du syndic;
- défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire;
- défaut de remplir un mandat d'administration de bien d'autrui avec diligence et tout le soin nécessaire;
- défaut de se conformer aux normes dans le cadre d'une mission d'examen, destruction de documents d'un dossier.

Le Conseil de discipline a rendu 22 décisions : trois déclarations de culpabilité pour lesquelles les audiences ou décisions sur la sanction sont à venir; cinq décisions sur la sanction après que le professionnel ait été reconnu coupable des infractions reprochées; et 14 déclarations de culpabilité et décisions sur la sanction. Voici les sanctions qui ont été imposées selon l'infraction :

- défaut de s'acquitter de son mandat avec tout le soin nécessaire dans la préparation d'un rapport d'expert et d'un témoignage : radiation temporaire de six mois, publication d'un avis dans les journaux, frais incluant la moitié des frais d'expert;
- actes dérogatoires : réprimande, frais de la dernière audience;

- défaut de se soumettre à une recommandation du Comité d'inspection professionnelle : amende de 2 000 \$, frais;
  - défaut de se conformer à un stage de perfectionnement : radiation permanente, frais;
  - infractions criminelles, fausses déclarations : radiation temporaire de deux mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
  - entrave au travail du syndic : limitation temporaire de deux mois de l'exercice des activités d'expertise comptable, publication d'un avis dans les journaux, frais;
  - défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie des comptables agréés* par un collaborateur : amende de 8 000 \$, frais;
  - défaut d'exécuter ses obligations avec tout le soin nécessaire, suppression de l'ensemble des éléments d'un dossier : amende de 10 000 \$, frais excluant les frais d'expert;
  - défaut de se conformer aux normes dans le cadre d'un mandat de vérification : radiation temporaire de trois mois, publication d'un avis dans les journaux, frais incluant les frais d'expert;
  - défaut de se conformer aux normes dans le cadre de mandats de vérification : radiation permanente, frais incluant les frais d'expert;
  - défaut de se conformer aux normes dans le cadre d'un mandat de vérification : radiation temporaire d'un mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
  - appropriation de sommes d'argent, fraude : révocation du permis, frais;
  - défaut d'exécuter ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire : réprimande, amende de 2 500 \$, frais;
  - défaut de s'acquitter de son mandat avec objectivité et tout le soin nécessaire : réprimande, amende de 2 500 \$, frais;
  - actes dérogatoires : radiation temporaire de six mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
  - défaut d'exécuter ses obligations avec diligence, entrave au travail du syndic : radiation temporaire de trois mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
  - défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire : amende de 2 000 \$, frais;
  - défaut de remplir un mandat d'administration de bien d'autrui avec diligence et tout le soin nécessaire : radiation temporaire d'un mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
  - défaut de se conformer aux normes dans le cadre d'un mandat de mission d'examen, destruction de documents d'un dossier : radiation temporaire de deux mois, recommandation d'un cours de perfectionnement, publication d'un avis dans les journaux, frais incluant la moitié des frais d'expert.
- Les décisions ont été rendues par le Conseil de discipline dans les 90 jours de la mise en délibéré, à l'exception de quatre décisions.

### Tribunal des professions

Trois décisions rendues au cours de l'exercice 2009-2010 ont été portées en appel devant le Tribunal des professions. Dans un cas, le Tribunal des professions a maintenu la décision du Conseil de discipline. Dans les deux autres cas, la date de l'audience devant le Tribunal doit être fixée.

Le Tribunal des professions a maintenu les décisions du Conseil de discipline pour deux dossiers d'exercices précédents et il a infirmé les décisions du Conseil pour deux autres dossiers.

### Cour supérieure

Une demande de révision d'une décision du Tribunal des professions rendue au cours de l'exercice 2009-2010 a été déposée auprès de la Cour supérieure, mais a été rejetée. La Cour supérieure a accueilli une requête en irrecevabilité portant sur un dossier d'un exercice précédent.

Le président du Conseil,  
**Pierre Linteau, avocat**

Membres du Conseil  
**Louise Briand, CA**  
**Louise Cloutier, CA**  
**Norman Daitchman, FCA**  
**Sylvie Deslauriers, FCA**  
**Bertrand Lachance, CA**  
**André Lafond, CA**

**Pierre Lapointe, CA**  
**W. Robert Laurier, FCA**  
**Pierre Legault, FCA**  
**Pierre Lussier, FCA**  
**Jacques Plante, CA**  
**Michel Roberge, CA**  
**Brahm Shiller, CA**

**Réal Sureau, FCA**  
**Cristiane Tinmouth, CA**

Membres substitués  
**Stephen Coplan, CA**  
**Robert Desforges, CA**  
**Paul Dumas, CA**

**Yvon Fortin, FCA**  
**André Young, FCA**

Secrétaire  
**Claudette Roberge**

## EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

La vice-présidence Affaires juridiques et greffe fait enquête sur les situations d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portées à sa connaissance, et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2009-2010, 60 dossiers relatifs à l'exercice illégal de la profession ou à l'usurpation de titre ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit : cinq ont fait l'objet de plaintes, 16 ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre,

18 ont été fermés pour insuffisance de preuve ou absence de recours, et 21 sont sous enquête.

En ce qui concerne les 25 dossiers reportés de l'an dernier, 16 prévenus ont fait l'objet d'une condamnation, une plainte a été retirée, sept dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve, et un dossier a donné lieu à une mise en demeure et s'est réglé à la satisfaction de l'Ordre.

### Enquêtes

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées au cours de l'exercice 2009-2010	47	9	4

### Poursuites pénales

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice 2009-2010	3*	2*	-

\* *Comprenant plusieurs chefs d'accusation*

### Jugements rendus

	Jugements rendus au cours de l'exercice 2009-2010	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	10	9	1	18 685 \$
Usurpation de titre	2	2	0	5 260 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	2	2	0	8 000 \$

## FONDS D'INDEMNISATION

► **Michel Lamarre, CA**  
Président

Membres du Comité  
**Pierre Gauvreau, FCA**  
**Daniel McMahon, FCA**

Secrétaire  
**Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ**



Au cours de l'exercice 2009-2010, une nouvelle réclamation concernant un comptable agréé a été étudiée. Le montant demandé s'élevait à 177 000 \$.

Le Comité a également traité un dossier dont l'étude était en suspens. Ce dossier comprenait quatre réclamations d'un montant total de 180 853,70 \$.

Le Comité du Fonds d'indemnisation a présenté un rapport recommandant que le Comité exécutif rejette

la première réclamation de 177 000 \$. Quant au dossier portant sur quatre réclamations, le Comité a présenté un rapport recommandant au Comité exécutif de surseoir à toute décision jusqu'à l'obtention d'informations additionnelles. Ces recommandations ont été entérinées par le Comité exécutif.

Le président du Comité,  
**Michel Lamarre, CA**

## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

En vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*, entré en vigueur en juillet 2006, tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, 15 heures au plus pouvant être consacrées annuellement à une activité d'auto-apprentissage comme la lecture. La première période de référence de trois ans, qui a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2006, s'est terminée le 31 août 2009. Une nouvelle période de référence de trois ans s'est ainsi amorcée le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Les activités de formation doivent être en lien avec les domaines d'activité dans lesquels exerce le comptable agréé et cadrer avec les activités professionnelles décrites

à l'article 1 du *Code de déontologie des comptables agréés*. Parmi les 16 245 membres actifs assujettis au Règlement, 496 ont été dispensés de l'obligation de participer aux activités de formation continue en vertu de l'article 15 du Règlement, pour un total de 10 289 heures.

Au cours de l'exercice 2009-2010, 13 membres ont fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du Tableau de l'Ordre pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement, comparativement à 11 membres en 2008-2009. Leur radiation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement.

### Les activités de formation ont consisté en ce qui suit :

Activités de formation	Nombre de membres	Nombre d'heures
<b>Activités de formation structurée</b>		
Cours offerts ou organisés par l'Ordre	5 752	132 136
Cours offerts ou organisés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés ou les ordres de comptables agréés des autres provinces	717	9 379
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou organismes similaires	2 389	44 804
Cours offerts par des établissements d'enseignement ou d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	3 611	148 202
Cours ou formation structurés en milieu de travail	9 250	242 552
Séances de formation structurée	1 006	16 430
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	6 845	105 225
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	2 031	40 742
Formations à distance	1 037	14 065
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable agréé	216	20 926
Projets de recherche ou d'études	189	14 845
<b>Total partiel - Activités de formation structurée</b>		<b>789 306</b>
Activités de formation non structurée (autoapprentissage)		228 349
<b>Total</b>		<b>1 017 655</b>

# FORMATION PROFESSIONNELLE

► **Michel Bergeron, CA \***  
Président



Le Comité de la formation professionnelle (CFP) procure une tribune privilégiée aux représentants du monde universitaire et aux maîtres de stage pour discuter de l'évolution des normes d'admission à la profession de comptable agréé. Leurs analyses et leurs avis permettent au Conseil d'administration de l'Ordre de prendre des décisions éclairées.

L'année 2009-2010 a été marquée par la consolidation des efforts de tous les intervenants pour former la relève en vue du passage aux normes internationales, tant en comptabilité qu'en certification. Les commentaires judicieux des membres ont permis d'intégrer de manière progressive les nouveaux cadres de référence à la *Grille de compétences des candidats à l'EFU* de 2009 et de 2010. Encore une fois, des séances de formation ont été offertes gratuitement aux professeurs afin de les aider à mieux assimiler le nouveau contenu et à adapter leur enseignement.

Les membres ont donné leur avis sur le renouvellement de six accords de reconnaissance mutuelle avec des organismes comptables étrangers ayant fait l'objet d'une recommandation favorable de la Commission d'évaluation des diplômes étrangers de l'ICCA (les «organismes désignés»). Ces accords permettent de reconnaître les

compétences professionnelles des détenteurs d'un titre comptable conféré par un organisme désigné, lesquels peuvent ainsi accéder au titre de CA, sous réserve de la réussite d'un examen de réciprocité. Les processus d'admission des six organismes comptables étrangers ont été passés en revue et jugés essentiellement équivalents en termes de formation, d'expérience et d'évaluation; les candidats membres de ces organismes voient donc leur formation universitaire entièrement reconnue et ils sont dispensés de l'Évaluation uniforme (EFU).

Le Comité a eu l'occasion de discuter des grandes orientations de la profession à l'égard de son modèle d'admission et d'enrichir ainsi le débat sur les enjeux et le positionnement des comptables agréés dans un marché compétitif et mondialisé.

Grâce à la synergie créée par la participation de praticiens et d'universitaires au sein du Comité, l'Ordre a pu offrir un atelier d'un jour aux professeurs en certification. L'initiative visait à permettre un meilleur arrimage entre la théorie et la pratique. À l'aide d'un cas simulant les étapes d'une vérification, des CA chevronnés ont répondu aux questions d'application pratique, parfois fort complexes, des enseignants, le tout dans une atmosphère propice à la discussion, qui a été très appréciée.

L'excellent travail de nos partenaires universitaires et de nos maîtres de stage a contribué à la réussite de 600 candidats à l'EFU de 2009. Année après année, ce nombre ne cesse de croître. Nous nous réjouissons à l'avance du moment où ces candidats obtiendront le titre de comptable agréé, qui viendra couronner leurs efforts et leur permettre d'entreprendre une carrière des plus prometteuses.

Mon mandat au sein du Comité de la formation professionnelle se termine. Au cours des quatre dernières années, j'ai été le témoin privilégié de la grande collaboration des membres au sein du Comité dans la poursuite d'un objectif commun : nous assurer que les normes d'admission à la profession évoluent en fonction de notre environnement changeant. Je les remercie de leur soutien.

Le président du Comité,  
**Michel Bergeron, CA**

Membres du Comité

**Nicolas Boivin, CA**  
**Pierre Charron, CA**  
**Pierrette Doré, FCA \***  
**Guylaine Duval, CA**  
**Catherine Fortin, CA**  
**Jacques Fortin, FCA \***  
**Yves Galarneau, CA**  
**Maurice Gosselin, CA**

**Trevor Hagyard, CA**

**Sylvie Héroux, CA**  
**Michel Larouche, CA**  
**Mélanie Leduc, CA**  
**Patricia Michaud, CA**

**Jesus Jimenez-Orte**, représentant du  
ministère de l'Éducation, du Loisir et du  
Sport \*

**Anne-Marie Robert, FCA \***

Observateur

**Hélène Racine, CA**

Secrétaire

**Diane Messier, FCA**

\* Membres du Comité de formation des  
comptables agréés (décret 1027-97)

# INSPECTION PROFESSIONNELLE

► **André Hurtubise, FCA**  
Président



Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau ci-dessous.

<b>Exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	574	481
En suspens au début de l'exercice	49	68
	<b>623</b>	<b>549</b>
En suspens à la fin de l'exercice	74	49
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	549	500
<b>Recommandations ratifiées par le Conseil</b>		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	497	415
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	14	40
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	38	44
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	1
	<b>549</b>	<b>500</b>
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	28	76
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	48	97
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	1
Nombre de membres inspectés	1 711	1 722
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	5	5
Nombre d'inspections portant sur la compétence	0	0

L'inspection de 574 unités a nécessité environ 753 jours/inspecteur au cours de l'année. Environ 94 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 81 jours/inspecteur. La diminution du nombre de membres assujettis à un stage avec ou sans cours de perfectionnement est attribuable aux efforts supplémentaires fournis par les cabinets pour assurer le maintien de leurs connaissances du *Manuel de l'ICCA*.

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspection de la vice-présidence Inspection et pratique professionnelle. Cette équipe est composée de **Martine Picard, CA**, vice-présidente, de **Chantal Le Rossignol, CA**, directrice adjointe, de **Julie Choquette, CA**, **Kim Lemire, CA**, et **Mireille Quinn, CA**, inspectrices permanentes, ainsi que des inspecteurs et surveillants contractuels suivants :

**Philippe Bérubé, CA**  
**Jean-Étienne Blais, CA**  
**Nathalie Briant, CA**  
**André Coutu, CA**  
**Pierre Désilets, CA**  
**Sylvie Fortin, CA**

**Sylvain Moisan, CA**  
**Pierre O. Oigny, FCA**  
**Monique Papineau, CA**  
**Sylvie Plante, CA**  
**Dominique Racine, CA**  
**Louise Trépanier, CA**

Les 13 membres du Comité ont consacré plus de 41 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de Laval, de Québec et de l'Estrie.

#### **Refus de suivre les cours de perfectionnement**

En vertu de l'article 4 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Conseil d'administration que le dossier d'un membre soit transmis au syndic de l'Ordre afin que celui-ci formule une plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre, car le membre n'avait suivi aucun des cours imposés par le Conseil d'administration.

#### **Sommaire des cas transmis au Syndic**

Les 435 dérogations comprises dans les 315 dossiers transmis au syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément au 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

#### **Dérogations au Code de déontologie des comptables agréés**

Manquement à l'article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession, d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	155
Manquement à l'article 25.2 précisant qu'un membre qui fournit des services professionnels autres que des missions de certification doit, dans tout rapport ou document qui est adressé à une personne autre que son employeur, inscrire la nature et l'importance de toute influence susceptible d'avoir l'apparence de constituer une entrave à son jugement professionnel ou à son objectivité.	80
Manquement à l'article 36.8.12a) précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction du client pour les écritures de journal qu'il prépare.	57

Manquement à l'article 36.10 précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit identifier les menaces qui nuisent à son indépendance et en apprécier la gravité.	23
Manquement à l'article 63 précisant que le membre doit, avant d'accepter, en remplacement d'un autre comptable, une mission de certification ou une mission de compilation, se mettre en rapport avec ce comptable pour lui demander s'il y a des facteurs dont il devrait tenir compte avant de décider d'accepter cette mission.	12
Manquement aux obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles, notes d'orientation du <i>Manuel de l'ICCA</i> et aux données en vigueur selon l'état de la science (article 19).	9
Manquement à l'article 48 concernant le secret professionnel.	6
Manquement à l'article 36.4 précisant qu'un membre doit demeurer libre de toute influence, intérêt ou relation pouvant porter atteinte à son jugement professionnel ou en donner l'apparence.	5
Manquement à l'article 54 précisant qu'un membre doit demander des honoraires justes et raisonnables.	5
Manquement à l'article 76 précisant qu'un membre ne doit pas exercer sa profession au sein d'une société sous un nom ou une dénomination sociale qui induit en erreur ou qui soit trompeur.	5
Manquement à l'article 7 précisant qu'un membre doit assurer personnellement la direction de toute place d'affaires d'une société se présentant comme une société de comptables agréés ou au sein de laquelle un ou des membres offrent des services de certification.	3
Manquement à l'article 34 précisant que le membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom à des lettres, rapports, déclarations ou états financiers s'il sait ou devrait savoir que ces documents sont erronés ou fallacieux.	2
Manquement à l'article 1 précisant qu'un membre doit prendre les moyens raisonnables pour que toute personne qui collabore avec lui dans l'exercice de sa profession, ainsi que toute société au sein de laquelle il exerce cette profession, respecte la <i>Loi sur les comptables agréés</i> , le <i>Code des professions</i> et les règlements pris pour leur application.	1
Manquement à l'article 23 précisant que le membre doit remplir ses obligations professionnelles avec intégrité et objectivité.	1
Manquement à l'article 5 précisant que le membre doit agir avec dignité et éviter toute méthode et attitude susceptibles de nuire à la bonne réputation de la profession.	1

Manquement à l'article 61 précisant que le membre doit s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'il fournit à l'Ordre.	1
Manquement à l'article 62 précisant que, avant d'ouvrir toute nouvelle place d'affaires pour l'exercice de la profession, le membre doit en informer l'Ordre par écrit avec indication de l'adresse de celle-ci et du nom des autres membres qui y exerceront.	1
Manquement à l'article 36.8.12b) précisant qu'un membre ou la société au sein de laquelle il exerce sa profession contrevient à la règle d'indépendance dans le cadre d'une mission de vérification ou d'examen lorsque, durant la période couverte par les états financiers faisant l'objet d'une telle mission ou durant la période visée par la mission, lui-même ou toute autre personne au sein de la société prépare un document source.	1
<b>Dérogations à la Loi sur les comptables agréés</b>	
Manquement à l'article 24 précisant que nul ne peut exercer la comptabilité publique s'il n'est pas comptable agréé.	10
<b>Dérogations au Code des professions</b>	
Manquement à l'article 187.10.1 précisant que le comptable agréé qui exerce la comptabilité publique doit utiliser le titre d'auditeur.	52
Manquement à l'article 114 précisant qu'il est interdit d'entraver le travail de l'inspecteur dans l'exercice de ses fonctions, de le tromper par des réticences ou par de fausses déclarations, de refuser de lui fournir un renseignement ou document relatif à une inspection tenue en vertu du <i>Code des professions</i> ou de refuser de lui laisser prendre copie d'un tel document.	5

### Programme général d'inspection

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité sur la confiance du public canadien a approuvé les recommandations de l'Équipe de travail sur le programme d'inspection professionnelle concernant l'harmonisation de l'évaluation des conditions d'agrément des maîtres de stage en expertise-comptable en lien avec les nouvelles exigences en matière d'expérience pratique entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Un nouveau questionnaire à l'intention des maîtres de stage CA et une grille de contrôle pour les inspecteurs ont été élaborés et seront utilisés lors de la prochaine année d'inspection. De plus, l'Équipe de travail poursuit l'élaboration d'un modèle d'évaluation visant à valider les nouvelles exigences pratiques des maîtres de stage CA qui œuvrent dans des cheminements professionnels non traditionnels.

L'Équipe de travail sur le programme d'inspection professionnelle a finalisé le guide d'application du processus d'évaluation des dérogations aux normes prescrites et a rédigé un manuel portant sur l'application du programme d'inspection professionnelle.

Le Comité sur la confiance du public a approuvé la création d'un nouveau comité permanent qui s'assurera de la mise en œuvre des recommandations ainsi que de la surveillance des programmes d'inspection professionnelle au Canada.

Le nouveau programme d'inspection professionnelle, qui incorpore le nouveau processus d'évaluation, devait entrer en vigueur au cours de l'année 2009-2010, mais l'entrée en vigueur a été reportée à 2011 afin de permettre la finalisation des outils et des logiciels ainsi que la formation nécessaire de tous les membres des comités d'inspection professionnelle et de tous les inspecteurs des ordres provinciaux. Dès l'an prochain, plusieurs articles seront publiés, notamment dans le bulletin *Inf@CA*, afin de présenter aux membres les changements à venir.

Compte tenu des exigences en matière d'expérience pratique des CA en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, nous avons obtenu, des cabinets agréés maîtres de stage, le nom du directeur de stage afin de valider le respect de ces exigences lors des prochaines inspections.

Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi l'inspection de cabinets en collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes.

Le Comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2010-2011, à l'inspection et à la réinspection de 559 unités de pratique. Ces inspections devraient nécessiter 882 jours/inspecteur. Il prévoit aussi effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 60 jours/inspecteur.

#### **Autres activités et réalisations**

À la suite des changements apportés à l'article 55 du *Code des professions*, qui permet maintenant d'ajouter au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle* de nouvelles obligations (modalités), nous avons créé un groupe de travail technique chargé de proposer au Comité, s'il y a lieu, de nouvelles modalités qui pourront aider les membres à parfaire leurs connaissances.

Avec l'objectif d'améliorer le fonctionnement du Comité d'inspection professionnelle, nous avons mené une réflexion sur nos processus et nous avons mis en place divers changements touchant la préparation et le déroulement des réunions du Comité.

Les questionnaires d'inspection de même que les questionnaires spécialisés ont été mis à jour durant

l'exercice pour permettre aux inspecteurs de les utiliser au cours de la prochaine année. Ainsi, le questionnaire du contrôle de la qualité a été mis à jour pour intégrer les recommandations de la nouvelle Norme canadienne de contrôle qualité. Par ailleurs, les inspecteurs poursuivent leur formation sur les nouvelles Normes comptables pour les entreprises à capital fermé, les Normes internationales d'information financière et les Normes canadiennes d'audit, qui entreront en vigueur prochainement.

Nous avons maintenu la compilation pancanadienne des lacunes décelées lors des inspections et en avons remis les résultats aux responsables des programmes de formation et de soutien technique offerts aux membres de chaque province. Des présentations ont été données aux formateurs de l'Ordre ainsi qu'aux membres et au public afin de les informer des lacunes observées lors des inspections de même que des changements qui ont déjà été apportés au programme général d'inspection ou que l'on prévoit y apporter. De plus, un article intitulé «Résultats d'inspection : que se passe-t-il?» est paru dans le bulletin *Inf@CA*.

Le président du Comité,  
**André Hurtubise, FCA**

Membres du Comité

**François Touchette, CA**, vice-président

**Paule Bouchard, FCA**

**André Dugal, CA**

**Jacques Grandmont, CA**

**Kenneth Hotton, CA**

**Guylaine Leclerc, FCA, CA•EJC**

**Josée Leclerc, CA**

**Pierre Longpré, CA**

**Benoit Riendeau, CA**

**Louise Roby, CA**

**Alain Trudeau, CA**

**Tony Vescio, CA**

Secrétaire

**Martine Picard, CA**

# PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

► **Robert Papineau, CA**  
Président



## Rôle

Le mandat du Comité des produits et services professionnels consiste à identifier les besoins professionnels des CA afin d'offrir un plan ou programme de développement de produits et services professionnels permettant d'y répondre. Ce mandat s'inscrit dans l'axe 2 des orientations stratégiques 2010-2014 de l'Ordre ainsi que dans le mandat de la vice-présidence Produits et services professionnels qui est de «devenir la première source de référence des CA pour répondre à leurs besoins professionnels tout au long de leur carrière en offrant des produits et services professionnels qui leur permettront de bien respecter les normes professionnelles et de bien servir leurs clients ou leur organisation».

## Programme des produits et services professionnels

En février 2010, les membres du Comité ont entériné le choix des produits et services professionnels susceptibles de répondre aux besoins des CA pour la saison 2010-2011, lesquels leur avaient été présentés par la vice-présidence Produits et services professionnels. La plupart de ces produits et services avaient été préalablement validés par des membres de divers comités.

## Participation des membres aux activités de formation facultative

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2010, le programme de formation élaboré par la vice-présidence Produits et services professionnels a enregistré un total de 21 237 inscriptions. Les membres sont nombreux à participer aux activités de formation proposées dans le catalogue et sur le site Web de l'Ordre, qu'il s'agisse d'activités développées par la vice-présidence ou offertes en association. Cette année encore, le programme offert était riche et complet, comprenant plus de 520 cours, dont quelque 100 nouveautés et plus de 240 cours offerts par l'Ordre. Les tableaux des pages suivantes présentent la répartition des inscriptions par champ de compétences et par durée des cours. La durée des activités varie selon les objectifs à atteindre et selon l'organisation qui les offre, que ce soit l'Ordre ou certaines associations ou organisations qui dispensent de la formation à l'interne.

Nous avons utilisé un nouveau mode de calcul pour compiler les inscriptions cette année, ce qui explique l'écart de 6 % par rapport au total de l'année dernière. Dans les faits, la vice-présidence a enregistré 1 653 inscriptions de plus que l'an dernier.

### Activités de formation développées par la vice-présidence et offertes en salle

<b>Total des inscriptions (membres)</b>		
<b>Champs de compétences</b>	<b>Durée (heures)</b>	<b>Total</b>
Certification et gestion d'un cabinet	3,5	549
	7,0	2 049
<b>Total - Certification et gestion d'un cabinet</b>		<b>2 598</b>
Compétences individuelles et organisationnelles	3,5	128
	7,0	2 443
<b>Total - Compétences individuelles et organisationnelles</b>		<b>2 571</b>
Comptabilité et présentation de l'information financière	3,5	786
	7,0	6 645
<b>Total - Comptabilité et présentation de l'information financière</b>		<b>7 431</b>
Événements	2,5	147
	7,0	579
<b>Total - Événements</b>		<b>726</b>
Finance	7,0	303
<b>Total - Finance</b>		<b>303</b>
Financement, trésorerie et évaluation des entreprises	3,5	79
	7,0	484
<b>Total - Financement, trésorerie et évaluation des entreprises</b>		<b>563</b>
Fiscalité	3,5	795
	7,0	2 800
<b>Total - Fiscalité</b>		<b>3 595</b>
Gestion et secteurs d'activité	7,0	362
<b>Total - Gestion et secteurs d'activité</b>		<b>362</b>
Gouvernance et gestion	7,0	686
<b>Total - Gouvernance et gestion</b>		<b>686</b>
Gouvernance, risques et contrôles	7,0	21
<b>Total - Gouvernance, risques et contrôles</b>		<b>21</b>
Taxes à la consommation	3,5	388
	7,0	228
<b>Total - Taxes à la consommation</b>		<b>616</b>
<b>Total</b>		<b>19 472</b>

### Activités de formation développées par la vice-présidence et offertes à distance

Total des inscriptions (membres)		
Champs de compétences	Durée (heures)	Total
Certification et gestion d'un cabinet	3,5	22
	7,0	43
<b>Total - Certification et gestion d'un cabinet</b>		<b>65</b>
Comptabilité et présentation de l'information financière	3,5	51
	7,0	54
<b>Total - Comptabilité et présentation de l'information financière</b>		<b>105</b>
Financement, trésorerie et évaluation des entreprises	3,5	25
<b>Total - Financement, trésorerie et évaluation des entreprises</b>		<b>25</b>
Fiscalité	3,5	54
	7,0	39
<b>Total - Fiscalité</b>		<b>93</b>
Taxes à la consommation	3,5	34
<b>Total - Taxes à la consommation</b>		<b>34</b>
<b>Total</b>		<b>322</b>

### Activités de formation développées par la vice-présidence et offertes en entreprise ou en cabinet\*

Total des inscriptions (membres)		
Formation à l'interne	Durée (heures)	Total
	3,5	106
	7,0	590
<b>Total</b>		<b>696</b>

\* Les données relatives aux activités de formation offertes en entreprise ou en cabinet ne sont pas disponibles par champ de compétences.

## Activités de formation offertes en association

<b>Total des inscriptions (membres)</b>		
<b>Champs de compétences</b>	<b>Durée (heures)</b>	<b>Total</b>
Compétences individuelles et organisationnelles	2,0 (FAD*)	60
	3,5	7
	6,0	158
	7,0	8
	12,0	89
	14,0	10
<b>Total - Compétences individuelles et organisationnelles</b>		<b>332</b>
Comptabilité et présentation de l'information financière	7,0	12
	14,0	5
	14,0 (FAD*)	6
<b>Total - Comptabilité et présentation de l'information financière</b>		<b>23</b>
Événements	2,5	2
<b>Total - Événements</b>		<b>2</b>
Finance	3,5	3
<b>Total - Finance</b>		<b>3</b>
Financement, trésorerie et évaluation des entreprises	3,5	19
<b>Total - Financement, trésorerie et évaluation des entreprises</b>		<b>19</b>
Fiscalité	3,0	71
	7,0	1
	14,0	4
<b>Total - Fiscalité</b>		<b>76</b>
Fiscalité et taxes à la consommation	2,0 (FAD*)	12
	7,0	1
<b>Total - Fiscalité et taxes à la consommation</b>		<b>13</b>
Gestion et secteurs d'activité	3,0	2
	3,5	15
	6,0	4
	7,0	63
	14,0	5
	18,0	3
32,0	1	
<b>Total - Gestion et secteurs d'activité</b>		<b>93</b>

\* FAD = Formation à distance

## Activités de formation offertes en association - suite

Total des inscriptions (membres)		
Champs de compétences	Durée (heures)	Total
Gouvernance et gestion	3,0	11
	3,5	4
	7,0	134
	14,0	6
	18,0	1
	21,0	2
<b>Total - Gouvernance et gestion</b>		<b>158</b>
Gouvernance, risques et contrôles	12,0	5
<b>Total - Gouvernance, risques et contrôles</b>		<b>5</b>
Secteur public	7,0	3
<b>Total - Secteur public</b>		<b>3</b>
Taxes à la consommation	3,0	11
	7,0	6
	14,0	3
<b>Total - Taxes à la consommation</b>		<b>20</b>
<b>Total</b>		<b>747</b>

\* FAD = Formation à distance

### AUGMENTATION GLOBALE DU TAUX DE PARTICIPATION <sup>1</sup>

Cette année encore, les CA nous ont accordé leur confiance en matière de formation. En effet, au cours de la dernière année, plus de 3 460 passes de saison ont été vendues et un record de près de 28 500 inscriptions (incluant la participation des non-membres) a été atteint pour les diverses activités de formation continue offertes en salle, en association ou à l'interne. Les membres du Comité des produits et services professionnels sont heureux d'avoir participé à une telle réussite.

#### Formation en salle

- Plus de 1 950 inscriptions individuelles
- Plus de 24 430 inscriptions (cours de l'Ordre en salle)
- Plus de 8 260 clients différents, dont près de 5 670 CA

#### Formation à distance

- 23 cours et 35 séances
- 407 inscriptions

#### Formation en entreprise et en cabinet

La formation en entreprise et en cabinet permet aux organisations d'offrir les cours de formation de l'Ordre à leurs employés, CA ou non, dans leurs bureaux. Cette formule est très appréciée par les responsables de la formation et permet de rejoindre, chaque année, un plus grand nombre de CA. En 2009-2010, près de 2 760 personnes ont participé aux activités de formation en entreprise et en cabinet.

<sup>1</sup> Toutes les données statistiques suivantes se rapportent à l'année de formation en cours au printemps 2010. Elles ont été mises à jour en date du 31 mars 2010.

### **Formation en association**

Plus de 850 inscriptions en 2009-2010.

### **Publications**

Plus de 500 publications offertes (Ordre et ICCA), et plus de 2 963 exemplaires vendus.

### **NIVEAU DE SATISFACTION**

#### **Formation en salle**

Le niveau de satisfaction globale des participants a été de 4,68 sur 5 pour la saison de formation 2009-2010.

#### **Produits et services professionnels**

Le catalogue de formation a été envoyé aux CA en août 2009. Le catalogue des produits et services professionnels a été envoyé aux CA en mai 2009 et une quatrième édition de ce catalogue sera envoyée aux CA en mai 2010.

Ce catalogue met notamment l'accent sur la passe «Découverte PSP», les référentiels, les dossiers modèles, les états financiers modèles, les services de références techniques et déontologiques, les services-conseils ainsi que les autres publications de l'Ordre et de l'ICCA.

Le président du Comité,

**Robert Papineau, CA**

Membres du Comité

**Éric Allard, CA**  
**Patrick Beaudoin, CA**  
**Francis Belzile, CA**  
**Johanne Bertrand, CA**  
**Martine Clément, CA**  
**Gilles Demers, CA**

**Raymond Drouin, FCA**  
**Anne-Marie Ethier, CA**  
**Renée Gallant, FCA**  
**Marie-Claude Hamelin, CA**  
**Diane Lanciault-Fortier, CA**  
**Jean-Paul Lauly, CA**  
**André Leblanc, CA**

**Daniel Leblanc, CA**  
**Michel Mathieu, CA**  
**André Mignault, CA**  
**Thérèse Roy, CA**  
**Maryse Samson, M.Éd.**  
**Daniel Tétreault, CA**

Secrétaire

**Daniel Benard, CA**

## RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, l'Ordre applique un processus de reconnaissance des équivalences

à l'intention des personnes qui demandent à faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors Québec, en vue d'obtenir un permis.

### Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors Québec au cours de l'exercice 2009-2010

Demandes de reconnaissance - Équivalence de diplômes	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	7	42
Acceptées en totalité	6	5
Refusées	1	37

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de diplômes incluses dans

la catégorie « refusées » dans le tableau ci-dessus soient présentées à titre de demandes acceptées en partie dans les données relatives à l'équivalence de la formation.

Demandes de reconnaissance - Équivalence de la formation	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	2	47
Acceptées en totalité	1	10
Acceptées en partie	1	37
Refusées	0	0

### Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Le 27 avril 2009, l'Ordre a signé avec l'Ordre des experts-comptables de France une entente en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des experts-comptables de France et des comptables agréés du Québec. Au cours de l'exercice, deux personnes se sont qualifiées en vertu de l'entente et sont en voie de satisfaire aux mesures de compensation requises.

### Ententes de reconnaissance mutuelle

Outre l'entente de réciprocité avec la France, l'Ordre a conclu au cours des dernières années des accords de

reconnaissance mutuelle avec 12 organismes comptables étrangers. Les membres en règle de ces organismes bénéficient d'une voie d'accès au titre de comptable agréé qui tient compte de leurs qualifications professionnelles.

### Délivrance de permis temporaires, restrictifs ou spéciaux

Depuis plusieurs années, la *Loi sur les comptables agréés* reconnaît à l'Ordre le pouvoir de délivrer des « permis sur permis » aux CA membres d'un ordre de comptables agréés d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou des Bermudes.

# RÉGLEMENTATION

► Denis Savard, CA  
Président



Le Comité sur la réglementation a pour mandat de voir à la mise à jour des règlements actuels et à la rédaction des nouveaux règlements, et de formuler une recommandation quant à leur approbation par le Conseil d'administration. Le mandat du Comité porte sur l'ensemble des règlements de l'Ordre, y compris le *Code de déontologie des comptables agréés*, et tous les projets de nouveaux règlements.

Le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* relève du Comité et a notamment pour rôle de rédiger les propositions de modifications à apporter au *Code de déontologie des comptables agréés*, et d'examiner et de commenter les modifications qu'il est proposé d'apporter aux règles de déontologie harmonisées.

Le Groupe de travail a analysé, avant de les transmettre au Comité sur la réglementation, le projet de modification du *Code de déontologie des comptables agréés* ainsi que le projet de *Règlement sur les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice*. Il a également examiné et commenté un certain nombre de modifications qu'il est proposé d'apporter aux règles de déontologie harmonisées et aux interprétations y afférentes en ce qui concerne l'inclusion de la notion d'objectivité ainsi que l'interdiction, pour un comptable agréé exerçant l'expertise comptable, d'emprunter des sommes à un client.

Le processus de modification de la réglementation de l'Ordre consécutif à l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique* a monopolisé une partie importante des travaux du Comité au cours de la dernière année, tout comme la question de l'encadrement de l'entente conclue entre le Québec et la France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Le Comité a examiné le projet de *Règlement sur les conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice*, le projet de *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* ainsi que le projet de *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec* en vue d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre.

En outre, le Comité a examiné, en vue d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre, un projet visant à intégrer au *Code de déontologie des comptables agréés*, par renvoi dynamique, les règles d'indépendance canadiennes harmonisées qui sont adoptées par le Comité sur la confiance du public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Enfin, tout au long de l'année, le Comité sur la réglementation a suivi de près l'actualité législative et réglementaire particulièrement riche ayant touché notre profession.

Le président du Comité,  
**Denis Savard, CA**

Membres du Comité

**Martine Bouillé, CA**  
**Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ**  
**Jacques Filion, CA**  
**Gilles Malette, CA**  
**Daniel McMahon, FCA**  
**Christine Montamat, MBA, CA**  
**Robert St-Aubin, FCA**  
**Gilles Simard, CA**

Secrétaire

**Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ**

Membres du Groupe de travail sur le  
*Code de déontologie*

**Serge Allard, FCA**  
**Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ**  
**Gilles Henley, CA**  
**Charles Jacobs, CA**

**Diane Lanciault-Fortier, CA**  
**Ginette Lussier-Price, FCA**  
**Martine Picard, CA**  
**Ed Victor, FCA**

Secrétaire

**Christine Montamat, MBA, CA**

# RÉVISION

► **Benoît Boivin, FCA**  
Président



Le Comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, à la demande d'une personne qui a requis la tenue d'une enquête à l'endroit d'un membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre à l'époque des actes reprochés, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline. Le Comité siège au nombre de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité s'est réuni 18 fois pour le traitement des dossiers.

Le Comité a reçu 15 demandes d'avis; aucune de ces demandes n'a été présentée hors délai.

Quatorze dossiers ont été traités, dont un de l'exercice précédent par suite d'une décision de la Cour supérieure annulant l'avis du Comité de révision et ordonnant une nouvelle analyse du dossier par le Comité. Une demande de révision a été retirée, et un dossier sera traité prochainement.

Le Comité a donné 14 avis. Dans 12 cas, il a maintenu la décision du syndic de ne pas porter plainte. Dans deux cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte; pour l'un de ces deux cas, il a de plus suggéré au syndic de soumettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle.

Enfin, le Comité s'est réuni deux fois en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie par ses membres lors de ses réunions.

Le président du Comité,  
**Benoît Boivin, FCA**

Membres du Comité  
**Clément Beaupré, CA**  
**Rhéal Jr Brunet, CA**  
**Louise Champoux-Paillé,**  
représentante du public  
**Alain Chassé, CA**

**Martin Langlois, CA**  
**Yves Montpetit, CA**  
**Marie-Andrée Pilon,**  
représentante du public  
**Gary Wechsler, CA**

Secrétaire  
**Claudette Roberge**

## PERSONNEL DE L'ORDRE



► **Comité de direction**

*De gauche à droite :* Daniel McMahon, FCA; Christine Montamat, MBA, CA;  
Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ; Ginette Lussier-Price, FCA;  
Martine Picard, CA; André Richard, MBA; Évelyn Paquin, FCA;  
Marie-France Langlois, CA; Diane Messier, FCA; Daniel Benard, CA

# PERSONNEL DE L'ORDRE

## BUREAU DE DIRECTION

**Président et chef de la direction et secrétaire**  
Daniel McMahon, FCA

**Secrétaires de direction, Bureau de direction**  
Laurence Hurtubise  
Carole Manseau

## ADMINISTRATION

**Vice-présidente directrice et vice-présidente, Administration**  
Évelyn Paquin, FCA

## Ressources humaines

**Conseiller principal, Ressources humaines**  
Danièle Deschênes, CRIA  
**Analyste, Ressources humaines**  
Julie Vézina

## Finances

**Directrice, Finances**  
Marie-France Langlois, CA

**Adjointe administrative, Administration et finances**  
Sylvie Viel-Bossé  
**Agente, Administration et collecte d'informations**  
Carole Pharand  
**Agente, Collecte d'informations**  
Lise Cousineau  
**Analyste, Conformité**  
Lucie Charbonneau  
**Analyste, Information financière**  
Iulia Raihert

**Commis à l'entrepôt et aux services postaux**  
Michel Magny  
**Commis à l'expédition**  
Sylvie Cuerrier  
**Contrôleure**  
Sonya Guillbault, CA  
**Contrôleure adjointe**  
Mélanie Charbonneau, CA  
**Coordonnatrice, Administration et finances**  
Lorraine Young  
**Préposées à l'accueil et à l'information**  
Rachel Bigras  
Marceline Rozier (par intérim)  
**Technicienne, Collecte d'informations**  
Diane Paquette  
**Technicienne en comptabilité, Comptes clients**  
Nelly-Sehan Carlos  
**Technicienne en comptabilité, Comptes fournisseurs**  
Pascale Paradis

## Systèmes d'information

**Directeur, Systèmes d'information**  
André Richard, MBA

**Administrateur, Réseau**  
Michel Yafalian  
**Analyste programmeur, Développement**  
David Dorsett  
**Analyste programmeur, Implantation**  
Daniela Bungardean  
**Coordonnatrice, Systèmes d'information**  
Patricia Annesley

## Programmeurs

Reda Ennajih  
Fabien Peret  
**Technicien en informatique**  
Éric Pesant  
**Webmestre**  
Philippe Laurin

## AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE

**Vice-présidente, Affaires juridiques et greffe**  
Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ

**Adjointe administrative, Affaires juridiques et greffe**  
Isabelle Ledroit  
**Agente, Tableau de l'Ordre**  
Claudette Custeau  
**Commis, Affaires juridiques et greffe**  
Sharon-Rose Alexandre  
**Conseiller juridique**  
Joël-Christian St-Pierre, avocat  
**Coordonnatrice, Tableau de l'Ordre et Affaires juridiques**  
Julie St-Pierre  
**Secrétaire du Conseil de discipline, du Conseil d'arbitrage des comptes et du Comité de révision**  
Claudette Roberge

## PERSONNEL DE L'ORDRE

### FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELÈVE

Vice-présidente, Formation professionnelle et relève  
Diane Messier, FCA

Directrice adjointe, Candidats et relève  
Jasmine Marcoux, CA  
Directrice adjointe, Formation professionnelle  
Andrée Daoust, CA  
Adjointe administrative, Formation professionnelle et relève  
Mélissa Zdaniak  
Adjointe administrative, Programme de formation professionnelle  
Anne-Marie Marois  
Agent administratif, Tableau des candidats à l'exercice de la profession  
Éric Nolet  
Conseillère, Formation professionnelle et relève  
Isabelle Forget, CA  
Coordonnatrice, EFU et relève  
Marie-Josée Hamel

### INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Vice-présidente, Inspection et pratique professionnelle  
Martine Picard, CA

Directrice adjointe, Inspection professionnelle  
Chantal Le Rossignol, CA  
Directrice adjointe, Pratique professionnelle  
Lyne Lépine, CA  
Adjointe administrative, Fonctionnement de l'inspection professionnelle  
Pauline Duguay  
Adjointe administrative, Formation continue obligatoire  
Mary Young  
Préposée, Formation continue obligatoire  
Marie-Jo St-Pierre  
Adjointe administrative, Inspection professionnelle  
Caroline Bouchard  
Agentes administratives, Pratique professionnelle  
Dominique Vassart  
Cornelia Cazan  
Coordonnatrice, Inspection professionnelle  
Danielle Arcudi  
Inspectrices professionnelles  
Julie Choquette, CA  
Kim Lemire, CA  
Mireille Quinn, CA

### PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

Vice-président, Produits et services professionnels  
Daniel Benard, CA

Directrice adjointe, Produits et services professionnels  
Maryse Samson

Adjointes administratives, Assurance qualité  
Evelyne Cossette  
Monica Hachey  
Adjointe administrative, Conseillers des CA  
Diane Lafortune  
Adjointe administrative, Édition  
Martine Primeau  
Adjointe administrative, Logistique  
Jessica Duret (par intérim)  
Adjointe administrative, Produits et services professionnels  
Manon Dumouchel  
Adjointes administratives, Service à la clientèle  
Julie Beaulac  
Geneviève Trudel  
Valérie Boucher  
Conseillère des CA, Cabinets  
Poste vacant  
Conseillère des CA, Entreprises et secteur public  
Marie-Claude Hamelin, CA  
Conseillère des CA, Normes et produits et services professionnels  
Diane Boudreau, CA  
Coordonnatrice, Animation et logistique des activités  
Louise Moreau  
Coordonnatrice, Animation et logistique des produits et services professionnels  
Diana Natale  
Coordonnatrice, Service à la clientèle  
Marie-Claude Cardinal

## PERSONNEL DE L'ORDRE

### **STRATÉGIE, AFFAIRES EXTERNES ET COMMUNICATIONS**

**Vice-présidente, Stratégie, affaires  
externes et communications**  
Christine Montamat, MBA, CA

**Directrice adjointe, Éditique,  
événements et regroupements  
régionaux**

Maryse Dumais

**Directrice adjointe, Marketing et  
communications**

Julie Péloquin, CA

**Adjointe administrative,  
Événements et regroupements  
régionaux**

Nancy Alexandre

**Adjointe administrative, Stratégie,  
affaires externes et communications**

Suzanne Racette

**Chargée des communications**

Erika Vaugeois

**Chargé des relations externes**

Poste vacant

**Conceptrices graphiques**

Guylaine Thiboutot

Julie Milette

**Infographiste**

Andrée-Anne Sénéchal

**Planificateur d'événements**

José Boucher

### **SYNDIC**

**Syndic**

Ginette Lussier-Price, FCA

**Adjointe administrative,  
Bureau du syndic**

Thérèse Coutu

**Secrétaire de direction,  
Bureau du syndic**

Grace Martin

## POUR EN SAVOIR PLUS...

On trouvera la version électronique du présent rapport annuel sur le site Web de l'Ordre au [www.ocaq.qc.ca](http://www.ocaq.qc.ca).

Les membres de l'Ordre peuvent consulter les rapports des comités et des regroupements régionaux sur la clé USB remise lors de l'Assemblée générale annuelle ou en ouvrant une session sur le site Web de l'Ordre en tant que membre.

### **RAPPORTS DES COMITÉS**

Assurances  
CA dans le secteur public  
CA en cabinet  
CA en entreprise  
CA en fiscalité  
CA œuvrant auprès des administrations municipales  
CA œuvrant auprès des coopératives  
CA œuvrant auprès des institutions d'enseignement  
CA œuvrant auprès du réseau de la santé  
et des services sociaux  
CA œuvrant auprès du réseau des services de garde  
éducatifs à l'enfance  
Étude des exposés-sondages  
Évaluation  
Finances  
Gouvernance  
Produits et services commerciaux  
Regroupements régionaux  
Relations gouvernementales  
Rémunération des ressources humaines  
Terminologie française

### **RAPPORTS DES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX**

Abitibi-Témiscamingue  
Cantons de l'Est  
Est du Québec  
Laval, Laurentides, Lanaudière  
Mauricie et Centre-du-Québec  
Montérégie  
Montréal  
Outaouais  
Québec  
Saguenay-Lac-Saint-Jean



## ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

680, rue Sherbrooke Ouest, 18<sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3A 2S3

Téléphone : 514 288.3256 Sans frais : 1 800 363.4688 Télécopieur : 514 843.8375

Courriel : [info@ocaq.qc.ca](mailto:info@ocaq.qc.ca) Site Web : [www.ocaq.qc.ca](http://www.ocaq.qc.ca)